

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Jeudi 28 avril 2022 – 49^{ème} année – N° 12336

Le n° (HT) 27 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 990 € – 6 mois : 2 750 € – 3 mois : 1 500 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. Emmanuel MACRON reprend sa campagne de terrain en se rendant à Cergy 5

Le président de la République Emmanuel MACRON a été réélu avec 58,55 % des voix, annonce le Conseil constitutionnel 6

L'Union européenne accuse la Russie de "chantage" au gaz 7

Le groupe LR du Sénat insiste sur sa volonté d'indépendance 9

LFI et le PS ne constatent pas de "point de blocage insurmontable" pour aboutir à un accord en vue des élections législatives 11

La Commission européenne veut faciliter la migration légale vers l'UE..... 15

Le ministère de l'Intérieur précise aux préfetures leurs missions prioritaires..... 16

La France au quatrième rang de la zone euro pour l'augmentation de la dette publique en points de PIB pendant la crise sanitaire 17

L'ordre du jour du Conseil des ministres 18

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Frédéric VEAU, préfet, chargé du Brexit auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, pourrait être nommé Délégué interministériel chargé du suivi des conclusions du Varenne agricole de l'eau 19

M. Emmanuel LY-BATALLAN, conseiller économique, chef du service économique en Malaisie, devait être nommé chef du service économique au Cambodge et au Laos 20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE  Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN
13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

Mme Lucie MUNIESA, jusqu'alors directrice du cabinet de M. Franck RIESTER, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, a été nommée directrice du développement durable et des affaires institutionnelles de Paprec Group	20
M. Fabrice BOISSIER, ingénieur général des mines, directeur général délégué de l'ADEME, va être nommé directeur général adjoint de la métropole Rouen Normandie, chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du pilotage de la transition écologique.....	21
Mme Estelle LE GUILCHER, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, a été nommée directrice de la sécurité à la direction des services de la navigation aérienne de la direction générale de l'aviation civile (DGAC)	22
M. Marc WALLERICH, jusqu'alors président des Tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été nommé président de chambre à la Cour administrative d'appel de Nancy	22
M. Stéphane VOLANT, président de Smovengo, ancien secrétaire général de la SNCF, est nommé président du conseil d'administration de l'Economat des armées.....	23
M. Matthieu PASQUIO, ancien collaborateur de de M. François LAMY, jusqu'ici délégué général de Boissons Rafraîchissantes de France, est nommé directeur général adjoint de La Coopération Agricole.....	23
Mme Sandrine LEMERY, présidente du conseil de surveillance du fonds de réserve pour les retraites, présidera le comité d'audit de l'Etablissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique	24
Mme Béatrice BACCONNET, précédemment associée partner de Dirigeants & Partenaires, est nommée directrice d'Ineo Defense (Equans)	25
M. Eric GHERARDI, conseiller pour l'enseignement supérieur du directeur des ressources humaines de l'armée de terre, a été nommé président de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES)	25
Mme Caroline GRANDJEAN rejoint l'Assemblée des Départements de France, où elle est responsable des publications.....	26
EN QUELQUES LIGNES.....	26
SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....	27
POUR VOS DOSSIERS	
Le Cercle de la réforme de l'Etat formule 50 propositions pour revoir la gouvernance de l'écologie	28
LIRE - VOIR - ENTENDRE	32
LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE.....	34
LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE.....	35

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **"Décrocheurs" / justice** : Huit "décrocheurs" de portraits présidentiels de M. Emmanuel MACRON dans quatre mairies de Gironde en mai 2019 ont été relaxés hier par la Cour d'appel de Toulouse qui les rejugeait après que la Cour de cassation a considéré que décrocher un portrait du président de la République pour dénoncer l'(in)action de la France en matière de changement climatique pourrait ne pas être assimilable à un vol et relever de la liberté d'expression (cf. BQ du 23/09/2021).

🕒 **"Islamogauchistes" / justice** : Le parquet de Paris a ouvert en novembre une enquête préliminaire pour atteinte à des données à caractère personnel après la publication en septembre par le site d'extrême droite "Fdesouche" de fichiers listant des personnalités politiques et militantes présentées comme "islamogauchistes".

🕒 **TotalEnergies / Russie** : TotalEnergies, soumis à des critiques pour son maintien en Russie, a entamé "un début de repli" en annonçant hier une dépréciation de 4,1 milliards de dollars d'actifs concernant notamment le projet Arctic LNG 2. Ce projet de gaz liquéfié est rendu incertain par les sanctions prises contre la Russie depuis son invasion de l'Ukraine, a expliqué le groupe. Les "nouvelles interdictions font peser des risques supplémentaires sur la capacité d'exécution du projet Arctic LNG 2. En conséquence, TotalEnergies a décidé de provisionner au 31 mars un montant de 4,1 milliards de dollars concernant notamment Arctic LNG 2", indique le groupe dans un communiqué, signalant là "le début d'un repli", selon un porte-parole. Le géant français des hydrocarbures avait déjà décidé le 22 mars de ne plus enregistrer de réserves prouvées au titre d'Arctic LNG 2 et de ne plus apporter de capital au projet, "compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet en cours de construction". Mais depuis cette date, le 8 avril, "de nouvelles sanctions ont effectivement été adoptées par les autorités européennes, interdisant notamment l'exportation depuis le territoire de l'Union européenne de biens et technologies destinés à la liquéfaction du gaz naturel au profit d'une société russe", constate le groupe. "TotalEnergies tire les conséquences de ce qui se passe. Cette provision de 4 milliards de dollars montre que TotalEnergies a commencé à tourner la page", a indiqué un porte-parole.

🕒 **Accès à internet** : La section cyber du parquet de Paris a ouvert hier une enquête préliminaire des chefs de "détérioration de bien de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation", "entrave à un système de traitement automatisé de données" et "association de malfaiteurs", après une vague d'actes de malveillance d'une ampleur sans précédent visant le réseau national de fibre optique. Les investigations ont été confiées à la DGSI et à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

DANS LE MONDE

🕒 **Hongrie / UE** : La Commission européenne a déclenché hier une procédure contre la Hongrie qui peut aboutir à une suspension ou une réduction de certains fonds versés par l'UE, en raison d'inquiétudes liées notamment à la passation des marchés publics. Le commissaire au Budget Johannes HAHN a été chargé d'envoyer une "notification écrite" à la Hongrie, dans le cadre d'une procédure inédite conditionnant le versement de fonds européens au respect des principes de l'Etat de droit, a déclaré le vice-président de la Commission Margaritis SCHINAS. Selon la procédure, qui pourrait prendre au total jusqu'à neuf mois, la Hongrie a deux mois pour répondre à la lettre, après quoi la Commission aura un mois pour l'évaluer.

🕒 **Italie** : La Cour constitutionnelle a déclaré hier "illégitime" l'attribution automatique du nom de famille du père à l'enfant, ce dernier pouvant avoir les noms des deux parents ou seulement l'un des deux en cas d'accord. "La Cour déclare l'illégitimité constitutionnelle de toutes les normes prévoyant l'attribution automatique du nom de famille du père aux enfants nés dans un mariage, hors mariage et adoptifs. Il sera du devoir des législateurs de régler tous les aspects liés à cette décision", a indiqué la plus haute juridiction dans un communiqué. La nouvelle règle est que "l'enfant prend le nom de famille des deux dans l'ordre sur lequel ces derniers se mettent d'accord, sauf s'ils décident d'un commun accord d'attribuer seulement le nom de famille de l'un des deux", précise la Cour. En cas de désaccord entre les parents, il reviendra à un juge de statuer. En Italie les enfants avaient jusqu'à présent automatiquement le nom de famille du père, tandis que la mère garde traditionnellement son nom de famille de jeune fille.

🕒 **Danemark / Kosovo** : Le Danemark a indiqué hier avoir signé un accord avec le Kosovo pour y envoyer 300 détenus moyennant 15 millions d'euros annuels, une transaction dont les prémices avaient été annoncés en décembre. "Nous avons maintenant signé un accord novateur qui garantira une meilleure capacité dans nos prisons surpeuplées et soulagera la pression sur nos agents pénitentiaires", a indiqué dans un communiqué le ministre de la Justice Nick HAEKKERUP. Les premiers détenus, des étrangers condamnés à l'expulsion après avoir purgé leur peine, devraient être incarcérés à partir de début 2023 à la prison de Gjilan, à 50 km de Pristina. Depuis 2015, la population carcérale a bondi de 19 % au Danemark pour atteindre plus de 4000 personnes début 2021, ce qui représente un taux d'occupation dépassant les 100 %, selon les statistiques nationales. Ce n'est pas la première fois que le Danemark entend sous-traiter en dehors des frontières de l'UE la gestion des étrangers. En juin, il a ainsi adopté une loi permettant de délocaliser les centres pour demandeurs d'asile.

🕒 **Covid / UE** : Face au Covid-19, la Commission européenne plaide pour une "nouvelle approche". L'exécutif européen a dévoilé hier un ensemble de mesures qui vise à gérer "la suite" de la crise, puisque comme l'a expliqué Mme Stella KYRIAKIDES, commissaire à la responsable la Santé, "nous sommes dans une nouvelle phase de la pandémie, qui exige que l'on réfléchisse à notre gestion du virus", maintenant que "la vie et les économies ont retrouvé une situation plus ou moins normale". C'est notamment sur le plan de la production des vaccins et de la stratégie industrielle européenne que l'Europe veut agir. En 19 pages, la Commission appelle notamment les Etats membres à "soutenir le développement de la prochaine génération de vaccins et de traitements", et à s'assurer qu'en cas de besoin, la production de vaccins sur le Vieux Continent soit, quoi qu'il arrive, à la hauteur. Le réseau "Fab EU", dont les grandes lignes avaient été dévoilées en début d'année dernière, doit permettre à l'Europe d'y parvenir.

🕒 **Initiative citoyenne / UE** : La Commission européenne a enregistré hier une initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée "End the slaughter age" (soit, en français, "sortir de l'ère de l'abattage"). Les organisateurs de cette initiative invitent la Commission à exclure l'élevage des activités pouvant bénéficier de subventions agricoles et à inclure les alternatives éthiques et écologiques, telles que l'agriculture cellulaire et les protéines végétales. Ils demandent également l'instauration d'incitations à la production et à la commercialisation des produits végétaux et issus de l'agriculture cellulaire. La Commission européenne a tranché : cette ICE est bel et bien recevable sur le plan juridique. Reste maintenant à l'exécutif européen de l'analyser sur le fond. La Commission peut donner suite à une ICE (en proposant par exemple un texte législatif) mais rien ne l'y oblige.

🕒 **Mali / RFI / France 24** : Le couperet est tombé pour RFI et France 24 au Mali : la diffusion des deux médias audiovisuels français, déjà coupée depuis mi-mars, a été définitivement suspendue hier, signe d'une escalade des tensions entre Paris et Bamako. France Médias Monde (FMM), maison mère de RFI et France 24, a réagi dans un communiqué, contestant "avec force une telle mesure" et promettant d'utiliser "toutes les autres voies de recours possibles". Le groupe a précisé avoir reçu hier la notification de cette décision de la Haute autorité de la communication du Mali.

🕒 **Centrafrique / bitcoin** : L'Assemblée nationale de Centrafrique, deuxième pays le moins développé du monde selon l'ONU, a adopté "à l'unanimité" le bitcoin comme monnaie officielle au côté du franc CFA et légalisé l'usage des cryptomonnaies, a annoncé hier la présidence assurant qu'il s'agit du premier pays à le faire en Afrique.

🕒 **Algérie / Espagne** : Le ministère algérien de l'Energie a menacé de rompre le contrat de fourniture de gaz à l'Espagne si cette dernière venait à l'acheminer "vers une destination tierce", dans un contexte de tensions diplomatiques avec Madrid et le Maroc autour du Sahara occidental.

🕒 **Egypte** : Le président égyptien Abdel Fattah al-SISSI a gracié des milliers de prisonniers, parmi lesquels le journaliste Hossam MONISS, emprisonné pour "diffusion de fausses nouvelles", ont annoncé hier les autorités.

🕒 **Pakistan / gouvernement** : Bilawal BHUTTO ZARDARI, fils de l'ancienne Première ministre Benazir BHUTTO, assassinée en 2007, a officiellement été nommé hier ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement pakistanais, dirigé par Shehbaz SHARIF.

🕒 **Birmanie** : L'ancienne dirigeante birmane AUNG San Suu Kyi, déjà condamnée à six ans de prison, a écopé hier d'une peine supplémentaire de cinq ans de détention pour corruption. La prix Nobel de la paix, inculpée d'une multitude d'infractions par la junte au pouvoir depuis le coup d'Etat de février 2021, risque des décennies de prison à l'issue de son procès.

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. Emmanuel MACRON reprend sa campagne de terrain en se rendant à Cergy

Trois jours après sa victoire à l'élection présidentielle, M. Emmanuel MACRON s'est rendu hier matin sur un marché à Cergy, façon d'affirmer sa volonté de donner à son second quinquennat un visage plus social. Annoncé au dernier moment, ce premier déplacement du chef de l'Etat réélu a fait suite à deux jours durant lesquels il était resté loin des regards, après avoir sobrement célébré sa victoire dimanche soir sur le Champ de mars puis s'être rendu à la Lanterne.

Dans cette ville du Val-d'Oise où le candidat de LFI Jean-Luc MELENCHON a obtenu 48 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle, M. MACRON a retrouvé, avec un plaisir évident, l'atmosphère agitée des bains de foule, multipliant poignées de main, embrassades, selfies et échanges plus ou moins longs avec les habitants. La séquence de deux heures a donné des sueurs froides à son service d'ordre, qui a notamment dû déployer le parapluie contre un jet de tomates cerises (qui n'a pas touché le président) alors que les badauds se pressaient pour l'approcher. Le déplacement s'est par ailleurs déroulé dans une ambiance bon enfant, la cohue étant surtout liée à l'enthousiasme de ceux qui voulaient approcher le chef de l'Etat, malgré les quelques "Macron démission !" lancés entre les étals.

A moins de sept semaines du premier tour des élections législatives, le chef de l'Etat a assuré qu'il allait "continuer à aller sur le terrain pour écouter, convaincre et puis agir". "Etre au contact", comme il aime à le dire, alors que certains de ses proches l'ont mis en garde sur le risque d'apparaître comme trop déconnecté des difficultés vécues par les Français, cruellement mises en lumière par le scrutin présidentiel. "Alors même que les résultats ne sont pas encore promulgués, je n'oublie pas les engagements que j'ai pris, ils n'étaient pas simplement des engagements de campagne", a ainsi promis M. MACRON. De fait, les habitants de ce quartier très populaire de Cergy l'ont surtout interpellé sur le coût de la vie, les retraites, les difficultés d'emploi et le RSA. "Je suis le dépositaire de ces colères (...) Je veux que tout le monde travaille ensemble pour qu'on trouve des solutions", a-t-il assuré après avoir affirmé : "la jeunesse de France, elle se trouve aussi ici".

Il a expliqué s'être rendu à Cergy, ville qui "concentre beaucoup de difficultés économiques, sociales, sécuritaires", pour montrer qu'il a "entendu le message très clair envoyé par les quartiers les plus populaires de la République". "Je suis ici pour apporter un message de considération, ensuite d'ambition", avec la volonté de donner à ces quartiers "tout au long de mon mandat les moyens d'avancer", a-t-il ajouté. "Il faut donner plus de moyens à l'école et aux enseignants, il faut s'occuper de la santé, la moitié des mamans ici m'ont parlé de ça et la troisième chose c'est le travail", a ajouté M. MACRON. "Dans les quartiers les plus pauvres, que ce soit dans les villes ou la ruralité, nous devons vraiment recréer les conditions d'une réelle et effective égalité des chances", a poursuivi le chef de l'Etat, selon lequel "c'est le seul moyen de conjurer cette défiance" qui s'est "installée à l'égard de la chose publique" ainsi que ce "sentiment d'abandon" exprimé par les habitants. "Je le dis avec beaucoup d'humilité, je ne sais pas si on y arrivera mais j'y mettrai toute mon énergie", a-t-il promis.

Le futur Premier ministre sera "attaché à la question sociale, environnementale et productive"

"Pour votre nouveau gouvernement, nommez des gens qui nous connaissent et qui agissent, pas des technocrates !", lui a lancé un quinquagénaire. Sans évoquer de nom, M. MACRON a affirmé que le Premier ministre qu'il nommera en remplacement de M. Jean CASTEX sera "quelqu'un qui est attaché à la question sociale, à la question environnementale et à la question productive".



"Je crois au dépassement, la couleur politique ne dit pas tout", a-t-il ajouté en réponse à un journaliste qui l'interrogeait sur la possibilité de voir une personnalité de gauche nommée. "Jean CASTEX venait de la droite. Il a mené une des politiques les plus sociales des dernières décennies, parce que c'est aussi un homme de cœur et il a la fibre sociale", a fait valoir le chef de l'Etat.

La nomination d'un nouveau Premier ministre est attendue d'ici au 13 mai, date officielle de la fin du premier mandat de M. MACRON. Les spéculations vont bon train sur un vaste remaniement du gouvernement à cette occasion.

M. Jean-Pierre CHEVENEMENT lance un mouvement politique de soutien à M. MACRON

L'ancien ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT a lancé hier un nouveau mouvement politique baptisé "Refondation Républicaine", fidèle aux "objectifs définis" par M. Emmanuel MACRON", pour tenter de "jouer un rôle d'orientation" au sein "d'une majorité présidentielle ouverte et plurielle".

"Nous avons choisi de donner à Emmanuel MACRON toute sa chance de poursuivre son entreprise, qui avait commencé par la mise en turbulence du système en 2017 par un véritable redressement de la France et de la République", a affirmé M. CHEVENEMENT, 83 ans, qui fut notamment ministre de la Recherche puis de l'Education nationale puis de la Défense sous François MITTERRAND et ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de M. Lionel JOSPIN sous la présidence de Jacques CHIRAC de 1997 à 2000. Le nouveau mouvement, aux idées souverainistes, vise "un redressement de la France, appuyé sur la reconquête de l'indépendance en tous domaines et sur la relance du nucléaire", a-t-il précisé.

"Refondation Républicaine", dont le président est M. Jean-Yves AUTEXIER, fidèle de M. CHEVENEMENT, ancien député et sénateur de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France, vice-président de la Fondation Res Publica, entend investir une "petite dizaine de candidats" aux élections législatives. Il a indiqué sa volonté de rejoindre "la bannière commune" de la majorité, aux côtés notamment de La REM, du MoDem, d'Horizons et d'Agir.

Rappelons que le fondateur du CERES avait annoncé en février son soutien à M. MACRON en vue de l'élection présidentielle, disant son espoir que le président sortant puisse "redresser le pays et redonner un sens à la politique" lors d'un second mandat (cf. BQ du 28/02/2022).

Le président de la République Emmanuel MACRON a été réélu avec 58,55 % des voix, annonce le Conseil constitutionnel

Le président du Conseil constitutionnel Laurent FABIUS a proclamé hier les résultats du second tour de la présidentielle, dont il fera une nouvelle lecture lors de la cérémonie d'investiture de M. Emmanuel MACRON.

Ce dernier entamera lundi 14 mai à 0 heure son second et dernier quinquennat, qui s'achèvera le jeudi 13 mai 2027 à minuit. Le président sortant est en effet arrivé en tête du scrutin de dimanche, avec 18 768 639 voix, soit 58,55 % des suffrages exprimés. Son adversaire, la candidate du RN Marine LE PEN a, elle, récolté 13 288 686 voix, soit 41,45 % des suffrages exprimés.

Sur 48 752 339 électeurs inscrits, le nombre des votants s'est élevé à 35 096 478, soit un taux d'abstention de 28,01 %. Quelque 2 233 904 bulletins blancs et 805 249 bulletins nuls ont été glissés dans l'urne (soit, respectivement, 6,36 % et 2,29 % des votes), portant le nombre des suffrages valablement exprimés à 32 057 325. Par conséquent, la majorité absolue était fixée à 16 028 663 ; M. MACRON l'a dépassée de 2 739 976 voix.

Le Conseil constitutionnel a ajouté avoir annulé 20 594 suffrages exprimés, soit 0,06 % du total des suffrages exprimés. "C'est dire que dans l'ensemble, les règles du processus électoral ont été respectées", a noté M. FABIOUS. Dans sa décision, le Conseil précise les irrégularités constatées dans les 48 bureaux concernés. En particulier, il indique que la mise en scène de son abstention dans son bureau de vote de Lourdios-Ichère par le député des Pyrénées-Atlantiques Jean LASSALLE et sa diffusion sur les réseaux sociaux a contrevenu à l'article L. 49 du Code électoral et "porté atteinte au respect dû à la dignité des opérations électorales auxquelles il a participé en qualité de candidat au premier tour". "Ces agissements ont, eu égard à la notoriété de M. LASSALLE dans la commune de Lourdios-Ichère et à sa qualité de député et d'ancien maire, été de nature à altérer la sincérité du scrutin dans cette commune", a poursuivi le Conseil constitutionnel pour justifier l'annulation des suffrages exprimés dans cette commune. En outre, des poursuites pénales sont susceptibles d'être engagées à l'égard de M. LASSALLE.

L'Union européenne accuse la Russie de "chantage" au gaz

Face à la décision "injustifiée" et inacceptable de Gazprom d'arrêter la livraison de gaz à ses clients en Europe, "nouvelle tentative" de chantage et témoignage du manque de "fiabilité" de la Russie, la présidente de la Commission européenne Ursula von der LEYEN a rapidement réagi, assurant que l'Union était "unie et solidaire" face à ce nouveau défi. La Bulgarie et la Pologne sont désormais approvisionnées en gaz "par leurs voisins de l'UE", a-t-elle annoncé, relevant que "la mesure prise par la Russie affecte la Russie elle-même. Le Kremlin fait mal à l'économie russe car ils se privent eux-mêmes de revenus importants" (selon le site internet de Gazprom Export, 68 % des exportations gazières du géant russe sont allées en 2020 vers l'Europe). Mme von der LEYEN a annoncé le projet de la présidence française du Conseil de l'UE de réunir "dès que possible" les ministres européens de l'Energie. Ceux-ci se réuniront lundi 2 mai en "session extraordinaire", a annoncé hier soir la ministre chargée de la Transition écologique, Mme Barbara POMPII. Les entreprises européennes acceptant de payer le gaz russe en roubles, comme l'exige Moscou, violeraient les sanctions de l'UE et s'exposeraient à un risque juridique "élevé", a rappelé Mme von der LEYEN. "Environ 97 % des contrats (entre des groupes de l'UE et les fournisseurs de gaz russe) prévoient des paiements en euros ou dollars (...) Les entreprises avec de tels contrats ne doivent pas céder à l'exigence de la Russie, ce serait contrevenir aux sanctions" imposées par les Vingt-Sept, a-t-elle ajouté.

"Il ne s'agit pas de chantage", mais d'une réponse à "des actes inamicaux", a rétorqué le porte-parole du Kremlin Dmitri PESKOV, une allusion au gel des réserves de devises étrangères russes détenues à l'étranger. Le président russe Vladimir POUTINE a, quant à lui, à nouveau mis en garde contre toute intervention extérieure dans le conflit en Ukraine, promettant une riposte "rapide et foudroyante".

Sur le front économique, la Commission européenne a proposé de suspendre pendant un an tous les droits de douane sur les produits ukrainiens importés dans l'UE. La proposition doit encore être approuvée par le Parlement européen et les 27 Etats membres. Le Royaume-Uni avait déjà annoncé lundi la suppression de ses droits de douane sur les produits importés d'Ukraine. Quant aux conséquences de la guerre sur les économies de l'UE, l'Allemagne a annoncé revoir à 2,2 % ses prévisions de croissance pour 2022, contre 3,6 % prévu en janvier, et s'attendre à une inflation presque deux fois plus élevée, de 6,1 %.

La Russie a quant à elle été suspendue de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en raison de son invasion de l'Ukraine, jugée contraire aux "valeurs" de l'organisation. Cette décision, approuvée par une large majorité des Etats membres de l'organisation réunis en assemblée générale

dans la capitale espagnole, prend effet immédiatement. Anticipant une possible suspension, la Russie avait elle-même annoncé lors de l'ouverture de la session vouloir se retirer de l'agence, qui regroupe 159 Etats membres. Son représentant a ensuite quitté la réunion et n'a pas assisté au vote.

L'armée ukrainienne reconnaît des avancées russes dans l'est

Sur le terrain, les forces russes, qui intensifient depuis deux semaines leur offensive sur le Donbass, ont annoncé avoir effectué des frappes aériennes sur 59 cibles ukrainiennes. De son côté, l'armée ukrainienne a, fait rare de sa part, reconnu des avancées russes dans l'est, dans la région de Kharkiv et dans le Donbass. Kiev a admis que les Russes avaient pris des localités s'égrenant du nord au sud, laissant penser que Moscou veut prendre en étau une large poche encore aux mains des Ukrainiens. A Marioupol, assiégée et dévastée, "l'ennemi bombarde massivement et bloque nos unités près de l'usine d'Azovstal", a dit dans son rapport quotidien le ministère ukrainien de la Défense. Le commandant de la 36e Brigade des Marines Sergueï VOLYNA a lancé un nouvel appel à l'aide, soulignant avoir avec lui 600 soldats blessés et des centaines de civils. "Mon message aujourd'hui est : sauvez la garnison de Marioupol, menez pour nous une opération d'exfiltration. Les gens vont simplement mourir ici (...) les civils meurent avec nous (...) la ville est quasiment effacée de la surface de la Terre", implore-t-il dans un message relayé sur Telegram.

La livraison d'armes lourdes à Kiev, un défi logistique

Moscou a affirmé avoir détruit "une grande quantité d'armes" fournies par les Occidentaux à l'Ukraine. Au moment où les Occidentaux intensifient leurs efforts pour armer les Ukrainiens face à la Russie, le ministère russe de la Défense a affirmé que "des hangars avec une grande quantité d'armes et de munitions étrangères, livrées aux forces ukrainiennes par les Etats-Unis et des pays européens, avaient été détruits avec des missiles Kalibr tirés de la mer sur l'usine d'aluminium de Zaporijjia", dans le sud de l'Ukraine. Le gouverneur de cette région a cependant démenti cette affirmation russe. "Aucun dépôt de munitions et d'armes n'a été touché à Zaporijjia", a-t-il assuré, ajoutant que l'usine atteinte "n'était plus opérationnelle depuis six ans".

Quoiqu'il en soit, l'envoi d'armes lourdes par des pays de l'OTAN à l'Ukraine pour l'épauler face à l'offensive militaire russe fait figure de défi logistique qui pourrait, si le conflit s'éternise, atteindre ses limites. L'envoi "d'artillerie automotrice, de chars de combat et de blindés est à même de donner un + punch + considérable aux forces ukrainiennes, voire de rétablir certaines capacités amoindries par deux mois de guerre", souligne M. Léo PERIA-PEIGNE, de l'Institut français des relations internationales (Ifri). Cet "apport capacitaire de court terme l'emporte" à ce stade "sur les considérations logistiques de moyen terme, qu'il faudra néanmoins poser", ajoute le chercheur. Pour l'heure, ces dernières semblent assez mesurées. "Ce qui était facile pour les Ukrainiens, c'était de recupérer des matériels d'origine soviétique ou russe parce qu'ils y sont formés", explique une source militaire française. Les chars tchèques d'origine soviétique entrent dans cette catégorie par exemple.

Avec le matériel occidental, il y a trois points à prendre en considération : le premier est "l'appropriation, c'est-à-dire : quand je reçois le matériel, j'apprends à m'en servir, d'un point de vue technique, mais aussi tactique, car avec certains matériels, vous changez vos tactiques", note la source militaire. Les canons Caesar français sont réputés pour être "simples d'emploi", la situation est un peu plus complexe, en revanche, pour les Guépards allemands, dotés d'un "système d'arme sophistiqué" et "très exigeant" qui requiert une formation d'au moins "plusieurs semaines". Le deuxième point important, décrypte la source française, c'est la "soutenabilité" : "ai-je les munitions et les pièces de rechange pour m'en servir assez longtemps, la ressource humaine et les installations logistiques pour entretenir ?". Pour certains, la question de la maintenance ne doit pas

entrer dans l'équation immédiate : utiliser le matériel même pendant seulement trois semaines est mieux que rien. Reste l'épineuse question des munitions qui pourrait se révéler handicapante en cas d'enlèvement du conflit. Enfin, se pose le problème de la "combinaison" de ces équipements, relève la source française. "Quand, dans une unité d'artillerie, vous avez des matériels d'origine russe, américaine, allemande, etc., c'est compliqué à faire manœuvrer tout ça" en même temps. Quoi qu'il en soit, si les combats montent encore en intensité, les annonces faites à ce stade pourraient également se révéler rapidement insuffisantes. De quoi tenir un mois et demi, pas plus, estiment certains.

"La marque de noblesse propre aux Français"...

Dans un entretien à "Nice Matin", l'ambassadeur d'Ukraine en France Vadym OMELCHENKO dresse un bilan précis de trois mois de guerre, avec du côté russe "environ 22 000 soldats morts, 918 chars détruits ainsi que 184 avions, 154 hélicoptères et 2308 véhicules blindés". Du côté ukrainien, "environ 4000 militaires sont morts, mais la plupart des pertes sont chez les civils" avec "215 décès d'enfants et selon les autorités locales de Marioupol, 20 000 civils tués". Interrogé par ailleurs sur l'aide apportée par la France à l'Ukraine, le diplomate répond qu'il n'est "pas de ceux qui disent que la France n'en fait pas assez" : "Certains Etats parlent de leur aide et se font de la publicité là-dessus. D'autres ne le font pas". "Avez-vous entendu parler de l'aide humanitaire que nous donne la France ?", s'interroge encore M. OMELCHENKO. "Ceci, elle le fait d'une manière non publique. Il s'agit d'une marque de noblesse propre aux Français". C'est pareil dans le domaine militaire".

Plus de 70 000 Ukrainiens bénéficient actuellement de l'allocation pour demandeurs d'asile (Ada) en France, deux mois après le début de la guerre en Ukraine, a annoncé hier l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). 34 700 cartes Ada ont été délivrées à des familles, a indiqué l'organisme sous tutelle du ministère de l'Intérieur qui verse cette allocation.

Le groupe LR du Sénat insiste sur sa volonté d'indépendance

Après le groupe de l'Assemblée nationale, le groupe LR du Sénat s'est réuni hier, comme cela était prévu (cf. BQ du 27/04/2022).

Si les participants (une centaine environ) se sont félicités de la bonne tenue de la réunion, au cours de laquelle "beaucoup (d'élus) se sont exprimés", montrant une "image d'unité", le président du groupe, M. Bruno RETAILLEAU, sénateur de la Vendée, a redit que le groupe resterait "indépendant du macronisme". "Il y a une quasi-unanimité, un très fort consensus sur cette idée qu'on doit rester indépendant" a déclaré M. RETAILLEAU l'issue du séminaire.

De fait, les sénateurs LR ont approuvé à la quasi-unanimité la motion adoptée par le comité stratégique de LR, insistant sur sa volonté d'indépendance

"Le Sénat va devoir jouer un rôle important, un rôle de contre-pouvoir, un rôle qu'il a traditionnellement de représentation des territoires, et ce rôle là il ne peut le tenir que si le groupe majoritaire, c'est-à-dire LR, est indépendant du macronisme", a insisté le sénateur de la Vendée, poursuivant : "La Ve République a conçu le Sénat comme une institution qui ne procède pas du calendrier présidentiel. Et c'est justement pour garantir des contre-pouvoirs".

"Beaucoup de sénateurs ont exprimé cette idée que nous sommes attachés à la démocratie, or la démocratie ça n'est pas que le suffrage universel (...) la démocratie ce sont des contre-pouvoirs qu'il faut faire vivre, d'où cette indépendance", a-t-il encore affirmé. "Notre responsabilité vis-à-vis

des Français c'est justement de faire vivre la démocratie, de la faire vivre à travers un contre-pouvoir, solide, mais sans esprit systématique, et de la faire vivre en reconstruisant du sol au plafond une force politique (...) qui puisse demain être une alternative", a-t-il développé, alors que les sénateurs, ne souhaitent pas qu'il y ait une opposition systématique au gouvernement.

Interrogé sur la possibilité que des sénateurs puissent néanmoins être tentés par un rapprochement avec la majorité présidentielle, M. RETAILLEAU n'a pas exclu que cela puisse concerner "quelques unités". "Mais c'est infime, pas du tout significatif", a-t-il assuré. Le président du groupe au Sénat avait fait valoir, avant le second tour, l'important des "liens humains" qui unissent les 146 membres du groupe, apparentés et rattachés compris. "Au-delà des difficultés politiques qui sont les nôtres, il y a une ambiance, de l'amitié entre nous. Il y avait un grand plaisir à nous retrouver" a déclaré sur Public Sénat M. Max BRISSON, sénateur des Pyrénées-Atlantiques.

"Il faut que nous ayons une vraie réflexion. Comment en sommes-nous arrivés là ? Qu'est-ce qu'il se passe entre nous et les Français ? Comment peut-on refonder une grande force politique de droite ?" a par ailleurs déclaré M. BRISSON qui note que si le nombre de députés LR devait diminuer après les élections législatives, la Haute Assemblée pourrait devenir le nouveau centre de gravité idéologique de la droite.

Le président du Sénat, M. Gérard LARCHER, a conclu ce séminaire en évoquant les grandes réformes dont le Parlement devrait être saisi dans les prochains mois : réforme des retraites, débat sur la fin de vie et, notamment, la réforme constitutionnelle.

Alors que la réforme institutionnelle que souhaitait le gouvernement a été abandonnée dès 2019, le président de la République souhaite que cette question soit de nouveau abordée. Le chef de l'Etat a évoqué le retour au conseiller territorial, créé lors du mandat de M. Nicolas SARKOZY, une réflexion sur la proportionnelle, ou un retour au septennat.

Si le retour au septennat semble avoir l'assentiment de nombreux sénateurs LR, notamment l'ancien président de la commission des Lois Philippe BAS, sénateur de la Manche, il n'en va pas de même pour la proportionnelle, à laquelle la droite reste globalement opposée.

M. Jean-François COPE renouvelle sa proposition de pacte avec LaREM

Par ailleurs, l'ancien ministre et ancien président de l'UMP Jean-François COPE, a réitéré hier, sur Public Sénat, sa proposition d'un pacte avec LaREM, comme il l'avait fait dès le soir du premier tour de l'élection présidentielle (cf. BQ du 11/04/2022).

"La ligne de LR, c'est on ne parle pas, donc je m'incline. Mais cela devra être fait au lendemain des législatives." A déclaré M. COPE. "Tout n'est pas nul dans ce que fait Emmanuel MACRON, mais il y a dans sa politique un énorme chaînon manquant, justement sur le régalién. Si on peut être utile aux Français, il faut le dire. Plus on aura de députés LR, plus on sera en situation de peser là-dessus" a déclaré le maire de Meaux, poursuivant : " Il faut imaginer pendant 2 ou 3 ans apporter certaines réformes, ce qui compte c'est l'impulsion donnée sur ces réformes qui n'ont pas été faites : les retraites, les finances publiques, la sécurité, la laïcité".

Avant la réunion des sénateurs LR, l'ancien ministre Roger KAROUTCHI, sénateur de Hauts-de-Seine, vice-président du Sénat, avait déclaré, sur Public Sénat, que l'on ne discute que dans un rapport de force". A ses yeux, LR doit donc conserver sa centaine de sièges à l'Assemblée nationale pour "avoir des éléments à négocier" dans l'éventualité où le président de la République n'aurait pas de majorité aux législatives. C'est, d'après lui, l'erreur aussi

commise par M. Damien ABAD, qui "n'est pas tenté de faire alliance", mais qui dit simplement "est-ce qu'on ne peut pas gouverner ensemble ?". "Si le président de la République n'a pas de majorité, il y aura une cohabitation et si nous sommes le principal groupe d'opposition en préservant une centaine de sièges, il y aura une discussion sur le projet mis en place pour le pays. Si c'est un LR qui est choisi comme Premier ministre ce sera un symbole fort, mais ce n'est pas la même chose qu'un LR nommé Premier ministre uniquement sur les orientations du président de la République" a ajouté M. KAROUTCHI.

LFI et le PS ne constatent pas de "point de blocage insurmontable" pour aboutir à un accord en vue des élections législatives

Les négociations entre La France insoumise et le Parti socialiste dans la perspective des élections législatives ont démarré sur des bases prometteuses hier, contrastant avec les tensions croissantes qui entourent les discussions entre LFI et EELV depuis lundi (cf. BQ du 27/04/2022).

"Honnêtement, on n'avait pas l'impression de discuter avec le même PS qu'il y a deux, trois ans", a déclaré à l'issue de la réunion M. Manuel BOMPARD, ancien directeur de campagne de M. Jean-Luc MELENCHON, chargé de mener les négociations pour LFI aux côtés de l'eurodéputée Manon AUBRY, du député du Nord et coordinateur national de LFI Adrien QUATENNENS et de la co-responsable du programme "L'Avenir en commun" Clémence GUETTE. Côté PS, la délégation était composée de cinq secrétaires nationaux : MM. Pierre JOUVET, Laurent BAUMEL, Christophe CLERGEAU, Sébastien VINCINI et Mme Corinne NARASSIGUIN.

"Ce que l'on a observé, c'est qu'il y a clairement une volonté d'afficher une rupture avec le bilan qu'a été celui de François HOLLANDE. On nous a dit qu'il n'y avait pas de difficulté à s'engager sur la loi El-Khomri, qu'il n'y avait pas de difficulté à s'engager sur la VIe République, sur le blocage des prix qui sont pour nous des marqueurs importants", s'est réjoui M. BOMPARD, tout en concédant qu'il "reste des sujets à aborder". "En tout cas, on a observé qu'il n'y avait pas de points de discussions qui paraissaient insurmontables, que ce soit sur la retraite, la question européenne", a poursuivi le député européen, alors que ces points font partie des sujets sur lesquels LFI n'entend pas transiger. "Dans l'échange, un certain nombre de personnes autour de la table nous ont dit très clairement que la stratégie d'Anne HIDALGO (qui a vertement critiqué M. Jean-Luc MELENCHON pendant la campagne et refusé toute alliance, NDLR) n'était pas la leur, qu'ils ne se retrouvaient pas dans cette stratégie et ils ont clarifié précisément ce point-là. A partir de ce moment-là, ça nous semble de nature à pouvoir discuter", a ajouté M. BOMPARD.

"Nous avons eu une discussion constructive qui nous a permis d'avancer sur certains points, il n'y a pas entre nous de point de blocage insurmontable", a confirmé de son côté le porte-parole du PS, M. Pierre JOUVET, à l'issue de la réunion qui a duré près de trois heures. "Il y a des convergences possibles et fortes pour proposer un programme partagé aux Français, dans une optique commune de victoire", a-t-il ajouté en précisant que les deux formations allaient "continuer à discuter dans les heures qui suivent". "On attend maintenant de la part du PS une déclaration publique qui permet d'acter ces points de convergence sur le fond, on verra si dans ces prochains jours elle a lieu et dans ce cas on pourra continuer à discuter", a prévenu M. BOMPARD.

Le PS en pleine crise

La veille, la réunion du Bureau national du PS avait tourné à l'aigre entre le Premier secrétaire Olivier FAURE et le courant minoritaire du parti "Debout les socialistes", mené par la maire de Vaulx-en-Velin Hélène GEOFFROY, lui reprochant une stratégie "d'effacement" du parti et de "soumission" à LFI.



"Si vous pensez que le PS est mort, qu'il n'y a plus rien à faire, que vous n'appartenez plus à la gauche, alors partez. Rejoignez La République en Marche. Sinon restez et battez-vous avec nous. Ça nous changera", a fini par lancer M. FAURE, selon des propos rapportés. "Ne pas proposer, toujours critiquer. Ce n'est pas une politique", aurait ajouté le Premier secrétaire selon son entourage, alors que "la minorité tentait de rejouer le match du précédent Conseil national" (qui avait approuvé à une courte majorité la semaine dernière une résolution ouvrant la porte à des négociations avec LFI, cf. BQ du 21/04/2022). Selon un membre du courant minoritaire, M. FAURE s'est énervé "comme un gamin pas content que sa position soit contestée", alors qu'il lui a simplement été demandé "sa stratégie de négociation, ses lignes rouges, ses objectifs électoraux. Des questions basiques d'une direction politique". Selon son entourage, M. FAURE aurait dénoncé la "facilité" de ses opposants "à critiquer la perspective d'accord avec la gauche" tout en pointant parallèlement "l'absence de condamnation totale du départ de François REBSAMEN", le maire de Dijon (passé récemment dans le camp de M. Emmanuel MACRON), et "des propos de Stéphane LE FOLL", le maire du Mans, qui a récemment déclaré que le PS était "mort". Un peu avant, M. Pierre PRIBETICH, adjoint au maire de Dijon délégué à l'urbanisme, vice-président de Dijon Métropole, avait accusé son parti de se présenter "comme les six bourgeois de Calais, la corde au cou, en chemise pour se soumettre au rituel de reddition imposé par La France Insoumise". "Nos divergences programmatiques, sociétales sont trop importantes, gouverner ensemble n'est pas possible en l'état. Et le seul espoir que peut donner la gauche, c'est d'être capable de gouverner !", avait-il plaidé.

"Ce n'est pas une négociation ou un accord qui est proposé" par LFI, "c'est une reddition", a estimé de son côté Mme Hélène GEOFFROY dans une lettre publiée mardi soir en demandant que la stratégie de M. FAURE soit soumise "au vote des adhérents". "Nul n'est propriétaire du PS, Olivier FAURE est très mal placé pour s'arroger le droit de délivrer des certificats socialistes, lui qui en quatre ans n'a cessé d'organiser l'effacement du PS", a réagi hier après-midi "Debout les socialistes" dans un communiqué, déplorant le fait que le Premier secrétaire ait "acté l'absence de désaccord avec LFI, accepté que Jean-Luc MELENCHON se présente comme le candidat au poste de Premier ministre" et "théorisé l'absence de perspectives pour le PS si celui-ci ne rejoignait pas l'extrême gauche".

"On ne nous propose pas une coalition, on nous propose une reddition", a également estimé hier matin sur France info l'ancien Premier secrétaire du PS Jean-Christophe CAMBADELIS. "Jean-Luc MELENCHON a déjà lancé sa campagne en disant que c'était lui le futur Premier ministre. Il a sorti plusieurs centaines si ce n'est millions de tracts pour rentrer en campagne, alors que les négociations ne sont pas commencées. Vous voyez bien qu'on se moque un peu de nous !", a-t-il ajouté. Selon M. CAMBADELIS, "il y a trois problèmes" qui sont posés par l'accord envisagé avec LFI. D'abord, la méthode : c'est une mise au pied du mur des formations politiques qui ne sont pas celles de Jean-Luc MELENCHON, avec au bout, une intégration dans l'Union populaire, que nous ne pouvons pas accepter". "Deuxièmement, il y a un problème de représentation : on a décidé que le Parti socialiste n'aurait que 37 parlementaires à défendre, alors qu'il en faut 50 pour avoir un financement public", a-t-il ajouté. "Le troisième point, c'est qu'il y a 3 500 000 Français de gauche qui, malgré le vote utile, n'ont pas voté MELENCHON. Ils ne sont pas sur le programme de MELENCHON, donc pourquoi faudrait-il accepter ce programme ?", a demandé M. CAMBADELIS. "Les gauches ne sont pas irréconciliables mais ne sont pas fongibles", a-t-il estimé en référence à la théorie soutenue par l'ancien Premier ministre socialiste Manuel VALLS.

Interrogé sur les propos tenus par M. FAURE devant le Bureau national, M. CAMBADELIS a estimé que cela reflétait : "une manière assez particulière de concevoir le débat politique". "Moi, j'appelle tous ceux qui sont en désaccord avec cette orientation à se regrouper, se réunir et faire de la résistance. Et on réglera le problème final au Congrès du PS. Il n'y a pas de schisme à avoir mais un

débat à mener. Aujourd'hui, nous sommes sous l'empire de Jean-Luc MELENCHON et on n'a pas le droit de discuter dans le Parti socialiste ? Non. Avez-vous entendu un grand élu du Parti socialiste dire qu'il était favorable à cet accord ? Personne. Où sont les parlementaires ? Ils ne disent rien. Il faut que les uns et les autres s'expriment et disent qu'on arrête cette folie qui vise à nous intégrer dans l'Union populaire", a insisté M. CAMBADELIS.

Les négociations avec EELV piétinent

Ce sont d'autres types de tensions qui ralentissent les discussions entre LFI et EELV depuis le début de semaine. "La tâche n'est pas aisée : nous cherchons à faire en quelques semaines ce que nous n'avons pas pu ou pas voulu construire en cinq ans. Forcément, ça coince un peu", a reconnu le Secrétaire national d'EELV Julien BAYOU hier matin.

"Depuis 48 heures, plusieurs dirigeants d'EELV sont revenus publiquement sur les engagements programmatiques importants" déjà pris dans les négociations : retraite à 60 ans, blocage des prix du carburant et application du principe de désobéissance en Europe "quand cela est indispensable pour appliquer notre programme", a notamment regretté LFI dans un communiqué. M. BOMPARD a en particulier mis en cause les propos tenus mardi matin sur France Inter par M. Yannick JADOT, candidat d'EELV à l'élection présidentielle, selon lequel un accord derrière M. MELENCHON "ne marcherait pas". Il s'était également opposé à la "désobéissance civile aux traités de l'UE" prônée par LFI (cf. BQ du 27/04/2022).

"Jean-Luc MELENCHON veut-il être Premier ministre ? Nous disons chiche ! Gagnons ensemble. Mais l'alliance ne peut pas se faire avec une volonté hégémonique : il ne s'agit pas d'élire des hologrammes dans l'ensemble des circonscriptions", a également lancé M. BAYOU dans un entretien à "Libération", plaidant pour une "représentation de chacun" qui soit "juste", et non un "bric-à-brac injuste et mal conçu". "Nous proposons une coalition. Les écologistes sont à moins de 5 %, LFI est à 22 %. Mais pour la troisième fois, LFI échoue" lors d'une élection présidentielle, a-t-il expliqué hier matin sur France info. Selon lui, si M. MELENCHON "choisit de refaire aux législatives la même offre politique qu'à la présidentielle, ça produira le même effet : peut-être un bon score, mais ça échouera à peser sur le quinquennat. Séparés, on ne pèse pas", a-t-il plaidé.

Dans le programme commun à construire, "on ne veut pas le plus petit dénominateur commun, le filet d'eau tiède", a-t-il aussi affirmé. "On partage le même constat sur la retraite à 65 ans : c'est injuste. On a demandé à LFI son chiffrage pour revenir à 60 ans et ça demandera des efforts qu'on ne pourra pas faire ailleurs, dans la transition écologique par exemple", a expliqué le député européen. "Nous, on a des convictions, elles sont à prendre ou à laisser", a-t-il souligné, en confirmant que l'Europe était un "point de vigilance absolue" pour les écologistes. Le nucléaire est aussi "une ligne rouge", a-t-il prévenu.

M. BAYOU a en outre accusé LFI de refuser d'accorder la 9^{ème} circonscription de Paris à Mme Sandrine ROUSSEAU, "pré-investie" par EELV sur cette circonscription actuellement détenue par M. Buon-Huong TAN (REM), responsabilité qu'a rejeté LFI en assurant que son éviction était le fait des écologistes. Une situation désormais réglée, a-t-on finalement appris hier après-midi.

"Les discussions avec EELV se heurtent à des difficultés liées aux divisions au sein de cette organisation (...). Ce n'est pas le sujet pour nous de trancher des débats internes de congrès. Il faut avancer !", a affirmé mardi soir LFI dans un communiqué en niant toute velléité hégémonique. "Nous ne souhaitons ni annexion, ni dilution, ni absorption" des autres forces politiques, a insisté

la formation de M. MELENCHON. "Pas question d'hégémonie, de dire aux partis 'vous devez vous dissoudre'", a assuré hier la députée (LFI) de Seine-Saint-Denis Clémentine AUTAIN, prônant une "fédération" de partis et la création d'un "intergroupe à l'Assemblée nationale". Et "qui dit intergroupe dit chacun a son groupe", a-t-elle fait valoir.

La question de la répartition des circonscriptions fait également débat. "La lecture des circonscriptions gagnables n'est pas la même", observe notamment M. Alain COULOMBEL, porte-parole d'EELV, qui critique les propositions faites par LFI de circonscriptions "situées à la périphérie des villes" détenues par EELV (et non dans ces villes elles-mêmes). Par exemple, à Bordeaux, dont le maire Pierre HURMIC est écologiste, "ils nous proposent la première, dans le nord de la ville, ou la quatrième circonscription, où il y a un sortant PS, et non pas la deuxième dans le centre" plus représentative de l'électorat d'EELV, a affirmé Mme Léa BALAGE, l'une des négociatrices pour EELV.

"Nous croyons et souhaitons qu'il est encore possible de trouver un accord", a déclaré M. BAYOU lors d'une conférence de presse hier après-midi. Mais "là on est bloqués", a-t-il regretté en s'interrogeant sur la réelle volonté de LFI de voir aboutir les discussions. "Pas d'hypocrisie, ça négocie principalement sur les circonscriptions, alors que ne ressortent dans la presse que les arguties sur le projet", a-t-il souri. Or "le nombre de députés importe. Nous avons d'abord demandé 32 circonscriptions sur les 100 meilleures, ils nous ont dit 16", a-t-il affirmé et désormais, EELV en demande 20. Trop souvent LFI "veut quasi effacement des candidats des écologistes", a dénoncé M. BAYOU. "Il faut que LFI comprenne qu'elle ne doit pas répéter les réflexes hégémoniques de 2017", où aucun accord n'avait abouti, a mis en garde M. COULOMBEL.

Le PCF propose un accord sur "plusieurs dizaines de propositions"

Côté communiste, on propose un accord programmatique sur "plusieurs dizaines de propositions concrètes", selon un cadre. En outre, plutôt que la méthode actuelle de la discussion où les circonscriptions sont réparties en fonction de leur "gagnabilité" par "paquets de 40 à 60", les communistes veulent regarder "circonscription par circonscription" et ne "pas faire de la politique avec la calculette". De fait, ils seraient d'accord avec LFI sur le fait de préserver leurs députés sortants.

Pour rappel LFI, qui négocie aussi en parallèle avec le NPA, s'est fixé un objectif dans le temps : que les négociations aboutissent sur l'essentiel d'ici samedi soir.

M. MELENCHON fait le "pari qu'il n'y aura pas de prime" pour M. MACRON aux élections législatives

Après la "frustration d'avoir raté la marche du second tour (de l'élection présidentielle, NDLR) à 420 000 voix" près, "la lutte reprend" pour "le bloc social des déshérités" avec "ce troisième tour" que représentent les élections législatives des 12 et 19 juin, lance ce matin M. MELENCHON dans un entretien à "L'Humanité". Alors que les tractations bilatérales lancées par LFI avec EELV, le PCF et le PS battent leur plein (cf. supra), il estime que sa "capacité à démontrer qu'on fait tout ce qu'on peut pour unifier le maximum de forces" sera déterminante pour gagner ces élections et devenir Premier ministre.

Interrogé sur les critiques lui reprochant de présidentialiser les élections législatives en les présentant comme un "troisième tour", M. MELENCHON répond que ce reproche est valable si le président est élu "à la loyale avec un vrai choix, mais c'est la troisième fois qu'on fait le coup au pays du vote par contrainte". Il explique : "L'abstention a progressé et le gagnant a perdu presque 2

millions de voix par rapport à l'élection précédente. C'est un gouffre. Je fais le pari qu'il n'y aura pas de prime au président si mal élu", ajoute-t-il. "J'ai même entendu dire que c'était dévaloriser les élections législatives que de les qualifier de troisième tour de la présidentielle", s'étonne-t-il. "C'est exactement l'inverse : il s'agit d'élever une élection considérée comme une formalité administrative au rang d'un enjeu du niveau de la présidentielle. C'est déjà un peu de la VIème République dans la Vème", a-t-il fait valoir.

Interrogé sur ce que seraient ses priorités pour ses premiers jours à Matignon en cas de victoire aux élections législatives, M. MELENCHON a répondu : "la retraite à 60 ans, le refus du RSA-travail forcé, la réduction des écarts de salaires, l'allocation dignité, la garantie d'autonomie des étudiants...". "Il s'agirait aussi, en discussion avec le président de la République, d'obtenir soit un processus constituant, soit, si c'est impossible, le référendum d'initiative citoyenne et le référendum révocatoire par la négociation entre les deux Chambres", espère-t-il.

La Commission européenne veut faciliter la migration légale vers l'UE

La Commission européenne a présenté hier un paquet législatif consacré à la "migration légale", notamment dans le cadre de l'afflux de réfugiés ukrainiens vers l'UE. L'ambition générale de ces mesures est, selon l'institution, de "renforcer la coopération avec les pays tiers" et d' "améliorer la gestion globale des migrations à long terme". Pour ce faire, la Commission propose notamment la révision de deux directives : celle sur le "permis unique" et celle qui concerne les résidents de longue durée.

Le "permis unique" combine permis de travail et permis de séjour, et l'idée de la Commission est d'accélérer et de simplifier le processus pour l'obtenir. La Commission explique qu'elle "autoriserait les demandeurs à introduire leurs demandes tant dans des pays tiers que dans les Etats membres de l'UE et renforcerait les garanties en matière d'égalité de traitement et la protection contre l'exploitation par le travail". Quant à la directive sur les résidents de longue durée, sa réforme doit permettre de faciliter l'acquisition du statut de résident de longue durée dans l'UE en simplifiant, là encore, les conditions d'admission, par exemple en autorisant le cumul des périodes de séjour dans différents Etats membres, explique l'institution.

Une migration "essentielle" pour la reprise économique du Vieux Continent

La Commission européenne considère en effet que la migration légale est "essentielle" pour la reprise économique du Vieux Continent, mais aussi pour la transition numérique et écologique. Selon M. Margaritis SCHINAS, vice-président responsable de la "promotion de notre mode de vie européen", "même si les Etats membres s'efforcent actuellement de gérer l'arrivée de plus de 5 millions de personnes en provenance d'Ukraine, il n'en demeure pas moins nécessaire de jeter les bases d'une approche durable et commune de la migration de main-d'œuvre afin de répondre aux besoins de compétences de l'UE à long terme". C'est ce que l'institution tente de faire avec ce paquet de propositions, mais les oppositions des Etats membres risquent d'être vives. Et Mme Ylva JOHANSSON, commissaire européenne responsable des Affaires intérieures, de rappeler que "chaque année, 2 à 3 millions de ressortissants de pays tiers arrivent légalement dans l'UE, contre 125 000 à 200 000 personnes arrivant dans des conditions irrégulières". Par le biais de ces deux mesures phares, qui visent donc à faciliter la migration légale vers l'UE, la Commission entend autant "réduire la bureaucratie" que "promouvoir les droits fondamentaux et l'égalité de traitement", explique-t-elle.

Numériser la procédure de délivrance des visas Schengen

En plus de ces deux propositions législatives, la Commission met sur la table des pistes en vue de "mieux mettre en relation les compétences et les besoins du marché du travail". Pour cela, elle propose d'intensifier la "coopération opérationnelle entre les Etats membres de l'UE ainsi qu'avec les pays partenaires". Mais ces propositions-là n'ont pas de valeur législative, pas plus que l'idée, aussi défendue par la Commission, de mettre en place un "réservoir de talents européen", qui prendrait la forme d'une plateforme mettant en relation des ressortissants de pays tiers et d'éventuels employeurs. Pour les personnes récemment arrivées d'Ukraine, la Commission propose une "initiative pilote" spécifique et voudrait que la nouvelle plateforme listant les opportunités d'emploi soit opérationnelle avant l'été.

En parallèle, la Commission a aussi proposé de numériser la procédure de délivrance des visas Schengen, en supprimant la "vignette-visa" et en offrant la possibilité de soumettre les demandes de visa en ligne par l'intermédiaire d'une plateforme européenne conçue à cet effet. Le nouveau pacte sur la migration et l'asile fixe en effet l'objectif d'une numérisation intégrale de la procédure de délivrance des visas d'ici à 2025. Cette proposition devra être négociée par les co-législateurs (Parlement européen et Conseil de l'UE).

Le ministère de l'Intérieur précise aux préfetures leurs missions prioritaires

Les missions prioritaires des préfetures pour 2022-2025 ont été listées dans une note du secrétaire général du ministère de l'Intérieur Jean-Benoît ALBERTINI, qui se veut non pas un "schéma d'organisation prescriptif", mais "un référentiel devant vous aider dans l'allocation des moyens qui vous sont confiés". Ces "missions prioritaires visent un triple objectif : "affirmer la singularité du réseau" préfectoral "à la fois zonal, régional, départemental et infra-départemental", "exposer leurs priorités métiers pour les années à venir" et "aider le préfet en sa qualité de responsable de budget opérationnel", est-il ainsi précisé.

Au nombre de six, elles se déclinent ainsi : "travailler en réseau, professionnaliser les missions, consolider l'échelon infra-départemental" ; "assurer le pilotage stratégique et opérationnel des crises et politiques de sécurité" ; "raffermir les préfetures en tant que garantes des libertés publiques et du respect de la loi" ; "renforcer le pilotage des politiques interministérielles pour fournir une expertise et le conseil adaptés aux acteurs du territoire" ; "élargir et diversifier les conditions d'accueil du public" ; "accompagner les missions liées à l'entrée et au séjour des étrangers dans un contexte de dématérialisation des procédures".

Dans ce cadre, la Place Beauvau enjoint notamment de "mieux animer les réseaux métiers" et de mener une réflexion sur "l'évolution des missions des sous-préfetures et de leur organisation que sur leur typologie, au regard notamment des nouveaux enjeux en matière d'accueil des usagers" ; de créer un "vivier permanent" d'agents volontaires en gestion de crise et de développer un "réseau spécifique de formateurs internes occasionnels" ; de rechercher "une plus grande polyvalence et une proximité plus grande des agents chargés des élections avec ceux responsables du contrôle de légalité (...) en vue d'adapter les plans de charge de ces bureaux en fonction de l'actualité et du calendrier électoral" ; de renforcer le rôle du secrétaire général de préfecture en matière d'animation interministérielle et d'examiner l'opportunité de créer des secrétariats généraux pour les affaires départementales ; de 'repenser la façon dont les préfetures et les sous-préfetures accueillent des usagers' (labellisation des sous-préfetures en structures France services,

élargissement de l'offre de services des points d'accueil numérique "à l'ensemble des téléprocédures relevant du ministère de l'Intérieur", développement de chatbot, renforcement du réseau des services d'accueil du public) ; de renforcer les points d'accueil numériques dédiés aux étrangers et de créer des plateformes pour l'instruction de certaines demandes de titres de séjour "résiduelles ou chronophages" et de réorganiser les plateformes interdépartementales d'accès à la nationalité française.

La France au quatrième rang de la zone euro pour l'augmentation de la dette publique en points de PIB pendant la crise sanitaire

Alors qu'Eurostat a publié le 22 avril les comptes provisoires des administrations publiques de l'Union européenne, l'association Finances publiques et Economie (Fipeco), dont le président et fondateur est M. François ECALLE, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, a publié hier une note intitulée "Les finances publiques des pays de la zone euro en 2021", qui permet de faire le point sur la situation de la France par rapport à ses partenaires européens.

Le déficit public de la France s'est élevé à 6,5 % du PIB en 2021, contre 5,1 % en moyenne dans la zone euro. Elle fait mieux que l'Italie (7,2 %) et l'Espagne (6,9 %), mais aussi que Malte, la Grèce et la Lettonie. 13 pays de la zone euro affichent en revanche un déficit moins important. Celui de l'Allemagne est par exemple à 3,7 % du PIB. Huit pays sont sous la barre des 3 %, dont les Pays-Bas (2,5 %).

"Le déficit public français a augmenté de 3,4 points de PIB entre 2019 et 2021, mais de 4,3 points si on neutralise l'impact de la transformation du CICE en allègements de cotisations sociales en 2019. Il a progressé de 4,4 points en moyenne dans la zone euro (de 5,2 points en Allemagne). En pourcentage du PIB, l'augmentation de 3,4 points du déficit public en France de 2019 à 2021 a résulté de hausses de 3,8 points des dépenses et de 0,5 point des recettes des administrations publiques. Dans la zone euro, la hausse de 4,4 points du déficit public s'explique par des hausses de 5,5 points des dépenses et de 1,0 point des recettes. En Allemagne, les dépenses ont augmenté de 6,5 points et les recettes de 1,3 point", détaille Fipeco.

Les dépenses publiques ont moins augmenté en France que dans la plupart des pays de la zone euro. "En pourcentage du PIB et en incluant les crédits d'impôts, les dépenses publiques ont augmenté de 3,8 points en France de 2019 à 2021 contre 5,5 points dans la zone euro. La France est un des pays où l'augmentation des dépenses en points de PIB est la plus faible : elle a notamment été de 6,5 points en Allemagne, de 7,0 points en Italie, de 8,3 points en Espagne, de 4,3 points aux Pays-Bas. Parmi les grands pays, seule la Belgique affiche une progression plus faible (2,9 points)", souligne Fipeco.

La France demeure toutefois parmi les mauvais élèves en matière de dépenses publiques. Selon la note, elle est "restée au premier rang de la zone euro, et de l'Union européenne, en 2021 avec des dépenses publiques égales à 59,2 % du PIB. La moyenne de la zone euro était de 52,4 % du PIB et les dépenses de l'Allemagne représentaient 51,5 % du PIB".

La dette publique de la France est passée de 97,4 % du PIB fin 2019, à 112,9 % du PIB fin 2021 (+ 15,5 points), tandis que dans l'ensemble de la zone euro, la dette publique est passée de 83,8 % du PIB à 95,6 % du PIB (+ 11,8 points). "La France est au quatrième rang de la zone euro pour cette augmentation de la dette en points de PIB, derrière notamment l'Espagne (+ 20,1 points) et l'Italie (+ 16,7 points) mais loin devant l'Allemagne (+ 10,4 points), la Belgique (10,5 points) et les Pays-Bas (+ 3,6 points)", explique Fipeco.

A la fin 2021, la dette publique de la Grèce était de 193,3 % du PIB et celle de l'Italie de 150,8 % du PIB. Aux niveaux voisins de la France, la Belgique avait une dette à 108,2 % du PIB. Si sept pays de la zone euro avaient une dette supérieure à 103 % du PIB, douze autres avaient une dette inférieure à 83 % du PIB. Parmi eux l'Allemagne (69,3 %) et les Pays-Bas (52,1 %).

L'ordre du jour du Conseil des ministres

Le dernier Conseil des ministres du gouvernement Castex se réunira ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Emmanuel MACRON.

Le Conseil examinera : sur la proposition de la ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI, du ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports Jean-Baptiste DJEBBARI, un projet de loi ratifiant les ordonnances prises sur le fondement des articles 3 et 4 de la loi n° 2021-1308 du 8 octobre 2021 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances ; sur la proposition du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance Bruno LE MAIRE, du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics Olivier DUSSOPT, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ; sur la proposition du ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2022-448 du 30 mars 2022 relative aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'exercice des missions du Conseil national des activités privées de sécurité ; sur la proposition du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2022-414 du 23 mars 2022 portant adaptation des dispositions du Code de la santé publique et du Code rural et de la pêche maritime au droit de l'Union européenne dans le domaine des médicaments vétérinaires et aliments médicamenteux.

LA POLITIQUE EN FRANCE

Présidence de la République - Conseil constitutionnel - Cabinets ministériels
Assemblée nationale - Sénat - Conseil économique, social et environnemental
Communes et maires - Conseils généraux - Conseil de Paris - Elections en France
Le Petit BQ

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15



LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Frédéric VEAU, préfet, chargé du Brexit auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, pourrait être nommé Délégué interministériel chargé du suivi des conclusions du Varenne agricole de l'eau

Les conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique ont été remises au Premier ministre, M. Jean CASTEX, le 1^{er} février dernier.

Par décret paru au "Journal officiel", un poste de Délégué interministériel chargé du suivi des conclusions du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, a été créé, pour trois ans. Il sera placé auprès du ministre chargé de l'Environnement et du ministre chargé de l'Agriculture.

Il est notamment chargé de la mise en œuvre rapide des actions prioritaires identifiées lors du Varenne pour optimiser et maîtriser la mobilisation des ressources en eau, dans le respect des équilibres naturels et des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), de valoriser les travaux réalisés dans le cadre du Varenne, proposer et porter toutes les évolutions nécessaires pour permettre au secteur agricole de mieux anticiper et de faire face aux conséquences du changement climatique dans la continuité des actions identifiées dans le cadre du Varenne.

Il devra en outre "coordonner et promouvoir l'action en commun des services de l'Etat en faveur d'une politique publique de l'eau en agriculture conciliant usages agricoles, économies d'eau et adaptation au changement climatique", "veiller à l'association de l'ensemble des acteurs concernés, notamment le ministère chargé de la santé et les collectivités territoriales, afin de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route issue du Varenne", et "faire vivre les principes du Varenne et en particulier de s'appuyer sur les instituts techniques, de recherches, l'expérimentation, et l'innovation technique".

Les fonctions de Délégué interministériel chargé du suivi des conclusions du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique pourraient être confiées à M. Frédéric VEAU, préfet, chargé du Brexit auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, ancien préfet de la Corrèze, ancien préfet, représentant du gouvernement à Mayotte, ancien conseiller pour les affaires intérieures au cabinet de M. François FILLON à Matignon.

Né en mai 1967, diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, M. Frédéric VEAU fut affecté au ministère de l'Intérieur en 1993, à sa sortie de l'ENA (promotion "Léon Gambetta"). Chef du département des affaires européennes à la direction des affaires économiques, sociales et culturelles de l'Outre-mer au ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer (1993-1996), il fut secrétaire général pour les affaires économiques de la Guadeloupe en 1996-1997, avant d'être conseiller technique au cabinet de M. Jean-Jack QUEYRANNE au secrétariat d'Etat à l'Outre-mer de juillet 1997 à juin 1998. Secrétaire général de la préfecture de la Guyane, de 1998 à 2001, il fut directeur général des services départementaux du Lot-et-Garonne, de 2001 à 2008. Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme (2008-2009), il fut conseiller technique (administration territoriale, collectivités locales et Outre-mer) au cabinet du Premier ministre François FILLON, de juin 2009 à mars 2012 date à laquelle il fut promu conseiller pour les affaires intérieures à ce même cabinet. Chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur d'octobre 2012 à février 2013, il fut ensuite conseiller, chef du service de la justice et des affaires intérieures à

la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles (2013-2016). Préfet, représentant du gouvernement à Mayotte (2016-2018), il fut préfet de la Corrèze de mai 2018 à juillet 2020. M. Frédéric VEAU fut nommé préfet, chargé du Brexit auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur en octobre 2020. Il fut par ailleurs maître de conférences associé à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'université d'Aix-Marseille III de 1993 à 1996.

M. Emmanuel LY-BATALLAN, conseiller économique, chef du service économique en Malaisie, devait être nommé chef du service économique au Cambodge et au Laos

M. Emmanuel LY-BATALLAN, conseiller économique, jusqu'alors chef du service économique à Kuala Lumpur, ancien consul général à Hô Chi Minh-Ville, ancien chef de la mission économique à Taipei, devait être nommé chef du service économique à Phnom Penh. Il remplacerait M. Philippe BAUDRY, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien chef du service économique régional à Moscou puis à Rabat, en poste depuis août 2018.

Né en 1965, M. Emmanuel LY-BATALLAN fut affecté au consulat général à Londres (1986-1987) puis à Montréal (1987-1989). Admis au concours pour l'accès au corps des secrétaires de chancellerie en 1990, il rejoignit ensuite la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France du ministère des Affaires étrangères (1990-1992). Affecté à la direction des relations économiques extérieures en 1997, à sa sortie de l'ENA (promotion "Marc Bloch"), il y fut adjoint au chef du bureau de la politique extérieure agricole à la sous-direction des affaires multilatérales au sein de cette direction (1997-1999), puis adjoint au chef de la mission économique et financière à Pékin (1999-2002). Chef du bureau "Accès au marché, accords régionaux et développement" à la sous-direction des affaires multilatérales à la direction des relations économiques extérieures (2002-2004), il fut par la suite directeur d'antenne de l'ADETEF au Vietnam (2004-2007), avant d'être chef de la mission économique à Taipei et parallèlement directeur du bureau de l'Agence française pour les investissements internationaux à Taiwan (2007-2011). Inspecteur à l'Inspection générale de la direction générale du Trésor (2011-2013), il fut ensuite directeur adjoint des entreprises et de l'économie internationale à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères (2013-2014). Consul général à Hô Chi Minh-Ville (2014-2017), M. Emmanuel LY-BATALLAN fut nommé, en septembre 2018, chef du service économique en Malaisie.

Mme Lucie MUNIESA, jusqu'alors directrice du cabinet de M. Franck RIESTER, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, a été nommée directrice du développement durable et des affaires institutionnelles de Paprec Group

Mme Lucie MUNIESA, administratrice de l'INSEE, jusqu'alors directrice du cabinet de M. Franck RIESTER, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, (poste où elle a été remplacée par M. Joachim BOKOBZA cf. BQ du 04/04/2022), ancienne directrice générale adjointe de l'Agence des participations de l'Etat-APE, ancienne secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la Communication, a été nommée directrice du développement durable et des affaires institutionnelles du groupe de recyclage et de valorisation des déchets Paprec.

Elle remplace M. Sébastien RICARD, ancien collaborateur de MM. Michel BARNIER au ministère de l'Agriculture et de la Pêche et David DOUILLET au ministère des Sports, en poste depuis septembre 2017.

Née en février 1975, titulaire d'une licence d'économie appliquée, ancienne élève de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique-ENSAE, titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'économie industrielle, de microéconomie et économétrie, Mme Lucie MUNIESA fut affectée en 1996 au service Statistique du ministère de l'Agriculture et au service Statistiques d'entreprises de l'INSEE, avant d'être nommée adjointe au chef du bureau des Concentrations et Aides au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en 2002. Elle rejoignit l'Agence des participations de l'Etat en 2004 en qualité d'adjointe aux chefs des bureaux sectoriels "Energie, Chimie et autres participations" et "La Poste - France Télécom" où elle suivit les participations de l'Etat dans plusieurs grandes entreprises, avant d'être secrétaire générale de l'Agence des participations de l'Etat (2007-2010). Directrice financière puis directrice générale adjointe, chargée des affaires économiques et financières de Radio France (2010-2014), elle fut directrice, secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la Communication (2014-2016) et parallèlement haut fonctionnaire à la prévention des discriminations et à la diversité à ce même ministère. Directrice générale adjointe de l'Agence des participations de l'Etat-APE au ministère de l'Economie et des Finances (2016-2018), elle fut ensuite directrice du cabinet de M. Franck RIESTER, au ministère de la Culture, d'octobre 2018 à juillet 2020. Mme Lucie MUNIESA fut nommée à cette date, directrice du cabinet de M. Franck RIESTER, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité.

M. Fabrice BOISSIER, ingénieur général des mines, directeur général délégué de l'ADEME, va être nommé directeur général adjoint de la métropole Rouen Normandie, chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du pilotage de la transition écologique

M. Fabrice BOISSIER, ingénieur général des mines, directeur général délégué de l'Agence de la transition écologique (ADEME), va être nommé directeur général adjoint de la métropole Rouen Normandie, chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du pilotage de la transition écologique. Il remplacera à compter de septembre prochain Mme Paule VALLA, architecte et urbaniste générale de l'Etat, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Rappelons que la Métropole Rouen Normandie, que préside M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire (PS) de Rouen, a pour directeur général des services M. Frédéric ALTHABE.

Né en 1975, ancien élève de l'Ecole normale supérieure (Ulm), diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, titulaire d'un DEA de mathématiques et d'un DEA d'économie, M. Fabrice BOISSIER fut chef du service de l'environnement industriel de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement-DRIRE de Languedoc-Roussillon (2003-2006) puis directeur du département Géothermie du Bureau de recherches géologiques et minières-BRGM (2006-2010). Directeur de la maîtrise des risques de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs-ANDRA (2010-2014), M. Fabrice BOISSIER fut nommé en décembre 2014, directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il est le fils de M. Patrick BOISSIER, ancien président-directeur général de DCNS, ancien président-directeur général des Chantiers de l'Atlantique.

Mme Estelle LE GUILCHER, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, a été nommée directrice de la sécurité à la direction des services de la navigation aérienne de la direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Mme Estelle LE GUILCHER, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors cheffe du service de la navigation aérienne Sud-Ouest, adjointe au chef des services de la navigation aérienne du Grand Sud-Ouest Ouest, est nommée sous-directrice, directrice de la sécurité (DSEC) à la direction des services de la navigation aérienne de la direction générale de l'aviation civile, au ministère de la Transition écologique, à compter du 1^{er} mai.

La direction de la sécurité (DSEC) a été créée en décembre dernier, au sein de la direction des services de la navigation aérienne, en remplacement de la Mission du management de la sécurité, de la qualité et de la sûreté (MSQS), jusqu'alors dirigée par Mme Fanny TEJEDOR, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, nommée alors conseillère référendaire en service extraordinaire à la Cour des comptes (cf. BQ du 09/02/2022).

Née en juillet 1984, ancienne élève de l'Ecole polytechnique (2005), diplômée de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, Mme Estelle LE GUILCHER fut chargée de mission à la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA), au sein de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) (2011-2013). Adjointe au chef du département espace (2013-2015), puis chef du département espace de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) (2015-2018), Mme Estelle LE GUILCHER était, depuis septembre 2018, cheffe du service de la navigation aérienne Sud-Ouest, adjointe au chef des services de la navigation aérienne du Grand Sud-Ouest Ouest.

M. Marc WALLERICH, jusqu'alors président des Tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été nommé président de chambre à la Cour administrative d'appel de Nancy

M. Marc WALLERICH, président de Tribunal administratif et de Cour administrative d'appel, jusqu'alors président des Tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été nommé, à compter du 1^{er} septembre 2022, président de chambre à la Cour administrative d'appel de Nancy.

Né en août 1964, M. Marc WALLERICH fut nommé et titularisé conseiller de Tribunal administratif et de Cour administrative d'appel en 2000. Il fut conseiller au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (2001-2003), avant d'être conseiller puis premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Nancy (2003-2014). Vice-président au Tribunal administratif de Grenoble (2014-2017), il fut président-assesseur à la Cour administrative d'appel de Nancy (2017-2019) et fut par ailleurs nommé en avril 2019, président de formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile. M. Marc WALLERICH fut nommé en août 2019, président des Tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15



M. Stéphane VOLANT, président de Smovengo, ancien secrétaire général de la SNCF, est nommé président du conseil d'administration de l'Economat des armées

M. Stéphane VOLANT, président de Smovengo, ancien secrétaire général de la SNCF, est nommé président du conseil d'administration de l'Economat des armées.

Il succède M. Olivier MAREMBAUD, ingénieur civil des mines, ancien délégué général aux cadres dirigeants de la SNCF, ancien président du directoire de Keolis, ancien membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui assumait cette présidence depuis avril 2013.

Rappelons que le directeur général de l'Economat des armées est le commissaire général Philippe POURQUE, directeur du Centre interarmées du soutien restauration et loisir.

Né en septembre 1965, M. Stéphane VOLANT fut conseiller du président (alors M. Louis GALLOIS) et directeur des relations institutionnelles de la SNCF (1996-2007), puis directeur des relations institutionnelles de Vinci (2007-2008). Secrétaire général et membre du comité exécutif de la SNCF de mai 2008 à mars 2020, il fut en outre président de SNCF Développement, vice-président délégué de la Fondation SNCF et administrateur de SNCF Réseau. Président de la Société d'Exploitation du TER de Dakar, depuis janvier 2017, M. Stéphane VOLANT est président de Smovengo depuis janvier 2020. Il est également membre du conseil de surveillance d'Ardian depuis juin 2015. Il est par ailleurs président du Club des directeurs de sécurité et de sûreté des entreprises (CDSE), depuis juillet 2017, et vice-président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) depuis janvier 2018. Auditeur de la 53^{ème} session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) en 2000-2001, il est président de l'Association des anciens auditeurs des sessions africaines depuis janvier 2005.

M. Matthieu PASQUIO, ancien collaborateur de de M. François LAMY, jusqu'ici délégué général de Boissons Rafraîchissantes de France, est nommé directeur général adjoint de La Coopération Agricole

M. Matthieu PASQUIO, ancien collaborateur de de M. François LAMY au ministère délégué à la Ville, jusqu'ici délégué général de Boissons Rafraîchissantes de France (BRF), a été nommé directeur général adjoint de La Coopération Agricole (LCA), a indiqué cette dernière hier. Arrivé le 19 avril, il a remplacé M. Vincent MAGDELAINÉ parti il y a quelques mois à la retraite.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon, M. Matthieu PASQUIO commença sa carrière comme assistant parlementaire auprès de M. François LAMY, alors député de l'Essonne (2001-2005). Il fut ensuite collaborateur puis directeur de cabinet de ce dernier à la Mairie de Palaiseau (2005-2012). Il fut enfin chef de cabinet puis conseiller spécial de M. LAMY au ministère délégué à la Ville (2012-2014). Après cela, il devint chargé de mission régional au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). De 2017 à 2020, il fut directeur de la communication et des affaires publiques de L'Alliance 7, la Fédération professionnelle de l'épicerie et de la nutrition spécialisée. Depuis décembre 2020, M. Matthieu PASQUIO était délégué général de Boissons Rafraîchissantes de France.

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières françaises. Elle est structurée autour de cinq directions métiers : le Pôle animal, les Métiers du grain, la Luzerne de France, la Coopération laitière et les Vignerons coopérateurs. M. Dominique CHARGE en est le président et Mme Florence PRADIER la directrice générale.

Mme Sandrine LEMERY, présidente du conseil de surveillance du fonds de réserve pour les retraites, présidera le comité d'audit de l'Etablissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique

Mme Sandrine LEMERY, ingénieure générale des mines, présidente du conseil de surveillance du fonds de réserve pour les retraites, ancienne première secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), ancienne secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), ancienne collaboratrice de Mme Elisabeth GUIGOU au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, est nommée présidente du comité d'audit de l'Etablissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique. Elle est en outre nommée membre du conseil d'administration de l'Etablissement, au titre des personnalités qualifiées.

Rappelons que Mme Anne EGRSZEGI, conseillère d'Etat, vient de se voir confier la présidence du conseil d'administration de l'Etablissement (cf. BQ du 27/07/2022).

Née en 1970, ancienne élève de l'Ecole polytechnique (1987), diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Sandrine LEMERY fut commissaire contrôleur des assurances à la Commission de contrôle des assurances (1992-1993). Elle fut mise à disposition de l'Inspection générale des finances dans le cadre d'une mission de vérification, d'audit et d'enquête portant sur les services de la DGI et de la DGCCRF, l'aide sociale de l'Etat et la SNCF (1993-1994), avant de réintégrer la Commission de contrôle des assurances (1994-1997). Mise à disposition de la direction du Trésor en qualité d'adjointe au chef du bureau marchés et produits d'assurances (1997-1999), elle retrouva de 1999 à 2001 ses fonctions de commissaire contrôleur des assurances à la Commission de contrôle des assurances dont elle fut chargée de la communication (2000-2001). Conseillère technique (personnes âgées et retraites, secteur médico-social et handicap) au cabinet de Mme Elisabeth GUIGOU au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (2001-2002), elle fut ensuite (2003-2007) chef de brigade à la Commission de contrôle des assurances puis (2007-2008), secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM). Devenue ingénieure générale des mines (réforme statutaire de novembre 2011), elle fut chef du corps de contrôle des assurances au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi d'avril 2010 à février 2012. Elle fut également chargée de mission pour le pilotage interministériel de mise en œuvre du plan Alzheimer 2008-2012, d'avril 2008 à janvier 2013. Chef du service coordination au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (MAP), de janvier à septembre 2013, elle fut ensuite première secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et membre du collège de l'Autorité des normes comptables (2013-2018). Membre du Conseil général de l'économie, de janvier 2019 à septembre 2020, elle fut ensuite professeure titulaire de la chaire d'actuariat au Conservatoire national des arts et métiers Cnam (2020-2022). Mme Sandrine LEMERY préside, depuis décembre 2019, le conseil de surveillance du fonds de réserve pour les retraites. Vice-présidente de l'Institut des actuaires depuis novembre 2020, elle est par ailleurs administratrice du Crédit Coopératif depuis mai 2021.

**Mme Béatrice BACCONNET, précédemment
associate partner de Dirigeants & Partenaires,
est nommée directrice d'Ineo Défense (Equans)**

Mme Béatrice BACCONNET, précédemment associate partner de Dirigeants & Partenaires, est nommée directrice d'Ineo Défense, entité d'Equans France, spécialisée dans les systèmes critiques de communication, de renseignement et de protection des sites et infrastructures sensibles.

Née en 1963, Mme Béatrice BACCONNET, diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, commença sa carrière en 1986 comme ingénieure d'études puis responsable d'affaires dans le domaine des systèmes navals de combat au sein de Thomson-CSF devenu en décembre 2000 Thales avant de devenir en 1989 chef de service Logiciel pour les systèmes de défense aérienne et de contrôle du trafic aérien. Nommée en 1994 directrice des laboratoires centraux de recherche en Informatique et Système de Thales TRT, elle prit en 1999 la direction technique dans le domaine des systèmes d'information, de communication et de commandement au sein de Thales ISR (ex-Alcatel ISR), puis la direction marketing & business development de la division Sûreté-Sécurité. Promue en juin 2000 présidente-directrice générale de Thales Security & Supervision, elle fut nommée trois ans plus tard vice-présidente Infrastructures Publiques et Privées de Thales Security Systems. Elle fut ensuite de 2004 à 2008 présidente-directrice générale du groupe Martec, architecte de systèmes critiques et de sécurité électronique pour la Défense, l'Industrie et les Transports, puis devint en novembre 2008 directrice générale du cabinet Risk&Co. Elle fut directrice de la division "security solutions" et membre du comité exécutif de Bull de juillet 2011 à avril 2012, puis directrice générale de Bertin IT au sein du groupe CNIM jusqu'en 2018, et présidente-fondatrice de Rexcelia jusqu'en 2020. Mme Béatrice BACCONNET était depuis lors associate partner de Dirigeants & Partenaires. Elle fut auditrice de la 59^{ème} session de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), en 2006-2007.

Rappelons qu'Equans regroupe les anciennes activités de services multi-techniques d'Engie dont le rachat est en cours de finalisation par le groupe Bouygues.

**M. Eric GHERARDI, conseiller pour
l'enseignement supérieur du directeur des
ressources humaines de l'armée de terre, a
été nommé président de l'Institut catholique
d'études supérieures (ICES)**

M. Eric GHERARDI, maître de conférences en droit public, conseiller pour l'enseignement supérieur auprès du général de corps d'armée Marc CONRUYT, directeur des ressources humaines de l'armée de terre, ancien directeur général de l'enseignement et de la recherche des Ecoles de St-Cyr Coëtquidan, a été nommé président de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES).

Il succèdera à compter du 1^{er} septembre 2022 à M. Eric de LABARRE, ancien secrétaire général de l'Enseignement catholique, ancien président de l'Union des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL).

Né en 1968, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en droit public de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, M. Eric GHERARDI fut assistant parlementaire au Sénat (1990-1992) puis fonda en 1992 le département de droit de l'Institut catholique d'études supérieures dont il assura la direction. Maître de conférences en droit public à l'Université de Rennes 1 (1998-2006), il rejoignit ensuite les Ecoles de St-Cyr Coëtquidan où

il fut directeur du Centre de Recherches (2006-2008) puis directeur général de l'enseignement et de la recherche (2008-2018). Conseiller, chargé de mission auprès du chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre (2018-2019), M. Eric GHERARDI était, depuis septembre 2019, conseiller pour l'enseignement supérieur du directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

Créé en 1990 l'Institut catholique d'études supérieures (Institut catholique de Vendée) est un établissement d'enseignement situé à La Roche-sur-Yon qui délivre des diplômes d'Etat en licence et master (reconnu établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général). L'ICES s'articule autour de neuf filières d'enseignement universitaire : droit, économie et gestion, histoire, sciences politiques, langues, lettres, biologie, mathématiques, physique-chimie.

Mme Caroline GRANDJEAN rejoint l'Assemblée des Départements de France, où elle est responsable des publications

Mme Caroline GRANDJEAN, qui était, depuis mars 2016, journaliste à France 24, a rejoint l'Assemblée des Départements de France (ADF), où elle occupe les fonctions de responsable des publications (poste créé).

Née en décembre 1991, titulaire d'un master en journalisme et d'un master en communication, Mme Caroline GRANDJEAN fut journaliste reporter d'images à KTO Télévision de 2016 à 2020. Elle était, depuis mars 2016, journaliste rédactrice au desk "News" et assistante d'édition à France 24.

EN QUELQUES LIGNES...

& Deux hauts fonctionnaires ont utilisé la procédure de rupture conventionnelle pour quitter la fonction publique. Il s'agit de M. Jacques-Henry HEULS, né en juillet 1960, conseiller des affaires étrangères, ancien ambassadeur à Sainte-Lucie, ancien conseiller diplomatique du préfet de police, ancien ambassadeur en Ouzbékistan, ancien premier conseiller à Kaboul et Islamabad, ancien conseiller diplomatique du directeur général de la gendarmerie nationale, bénéficiant à sa demande du dispositif de rupture conventionnelle, radié du corps des conseillers des affaires étrangères, à compter du 21 juillet 2022 ; et M. Alain ROUSSEAU, né en juin 1960, ancien élève de l'ENA (promotion "Léon Gambetta"), préfet, membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (CSATE), chargé de la circonscription d'Ile-de-France, coordinateur de la table ronde sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie française en juin-juillet 2021, ancien directeur général des Outre-mer, ancien préfet de la Haute-Corse, ancien secrétaire général du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, ancien chef de cabinet de M. Christian PAUL au secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, est radié du corps des préfets à compter du 31 mai 2022, en application de la convention de rupture conclue le 15 mars 2022. Rappelons que la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique est prévue par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Ce nouveau dispositif, précisé par deux décrets du 31 décembre 2019, crée un nouveau cas de cessation définitive des fonctions pour les fonctionnaires, à titre expérimental. Expérimenté depuis le 1^{er} janvier 2020, il est possible jusqu'au 31 décembre 2025. Il permet à un agent public, en cas d'accord mutuel avec son administration, de cesser définitivement ses fonctions et de percevoir une indemnité de rupture.

& Mme Anne PERROT, professeure des universités nommée dans les fonctions d'inspectrice générale des finances auprès de l'inspection générale des finances depuis septembre 2018, membre de la Commission des participations et des transferts et du Conseil national de l'industrie, ancienne vice-présidente de l'Autorité de la concurrence, ancienne présidente de la commission d'évaluation de la loi pour la croissance et l'activité (dite loi Macron), ancienne directrice du laboratoire d'économie industrielle du Centre de recherches en économie et statistiques (CREST), est intégrée dans le grade d'inspecteur général des finances.

& M. Claude KUPFER, né en mai 1955, ancien élève de l'ENA (promotion "Voltaire"), préfet, directeur général de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), ancien coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat, ancien préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, ancien préfet du Cher, est admis, à sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 5 mai 2022.

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

- ◆ **Elysée** : M. Alexis KOHLER, administrateur de l'Etat, a été nommé secrétaire général de la présidence de la République en mai 2017, et pourrait entrer au gouvernement. Dans cette hypothèse, parmi les noms évoqués pour le remplacer comme secrétaire général de la présidence de la République figure notamment celui de M. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, dont le nom est également cité pour Matignon (cf. BQ du 25/04/2022).
- ◆ **EELV / dons** : L'appel aux dons lancé par M. Yannick JADOT après sa défaite au premier tour de l'élection présidentielle a payé. EELV est parvenu à remplir son objectif de récolter 2 millions d'euros grâce aux dons de ses sympathisants, a-t-on appris hier. Plus de 35 000 personnes ont fait un don, selon le Secrétaire national Julien BAYOU, qui se fixe désormais pour objectif d'atteindre la barre des 3 millions d'euros.
- ◆ **Reconquête** : Lors des élections législatives des 12 et 19 juin, "nous ne présenterons pas de candidat face à Marine LE PEN, Eric CIOTTI et Nicolas DUPONT-AIGNAN : l'union nationale en actes", a fait savoir hier sur Twitter le président de Reconquête ! Eric ZEMMOUR, qui reproche au RN de refuser un accord pour les législatives.
- ◆ **DEPREZ-AUDEBERT / abécédaire** : Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, députée (MoDem) du Pas-de-Calais depuis 2017, vient de faire paraître un ouvrage pédagogique, intitulé "De A à...Z, ma vie de députée du Pas-de-Calais", qui a pour but d'expliquer aux citoyens le fonctionnement du Parlement et le rôle du député, à la fois dans sa circonscription et à Paris. Tiré à 10 000 exemplaires, ce livre, préfacé par le président (REM) de l'Assemblée nationale Richard FERRAND, sera prioritairement distribué aux jeunes citoyens du Béthunois.



Une publication éditée par la Société Générale de Presse
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Tél. 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr. Imprimée par DupliPrint (Label Imprim'Vert), 95330 Domont



Directeur de la publication : **Marianne BERARD-QUELIN**, président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **communication** (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE** et **Audrey VIALA**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Claire AGENEAU**, rédactrice en chef et **Vincent GERSIN**, rédacteur en chef adjoint

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe



L'édition imprimée peut différer de l'édition numérique qui est bouclée plus tardivement
Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

POUR VOS DOSSIERS

Le Cercle de la réforme de l'Etat formule 50 propositions pour revoir la gouvernance de l'écologie

La gouvernance de l'écologie "telle qu'elle est organisée aujourd'hui est une entrave à des évolutions suffisamment significatives. Il y a donc urgence à la faire évoluer car l'écart trop constant qu'elle contribue à perpétuer entre les objectifs et les actions engagées, entre celles-ci et les réalisations effectives, porte atteinte à la crédibilité de l'action publique", alerte le Cercle de la Réforme de l'Etat dans une note qui "ne vise ni à formuler des orientations politiques, ni à évaluer la politique publique en ce domaine". "La note part des objectifs décidés par les gouvernements successifs en matière d'écologie et constate qu'ils ne sont pas atteints pour la quasi-totalité des enjeux écologiques", précise le think tank présidé par M. Christian BABUSIAUX, président de chambre honoraire à la Cour des comptes. Il invoque "l'absence de cohérence dans l'organisation, sans schéma d'ensemble, avec un entrelacs de missions, des juxtapositions d'organismes et de compétences, et des enjeux en jachère" qui laissent "une trop grande place au jeu des intérêts de toutes natures (...) au prix d'une incompréhension des citoyens à l'égard de ce que certains acteurs qualifient d'inaction de l'Etat".

Le Cercle de la Réforme de l'Etat formule donc 50 recommandations pour "répondre à la diversité des sujets, et aussi à montrer que, sur chacun de ces aspects, un progrès est possible, et dans un horizon temporel proche". Elles portent sur l'organisation administrative elle-même, à tous les niveaux, mais aussi sur les méthodes et les modes d'action, et répondent à l'objectif de concevoir la gouvernance de l'écologie "comme irrigant la transformation de l'Etat tout entier".

1. Etablir un tableau d'ensemble permettant aux décideurs publics, aux entreprises et aux citoyens de repérer à tout instant où l'on se situe par rapport à chacun des objectifs qui ont été annoncés et par rapport à des trajectoires clairement définies.
2. Traduire dans les faits l'article 7 de la Charte de l'environnement en confiant à la Commission nationale du débat public (CNDP) la mission de vérifier la bonne application du principe de participation du public à l'élaboration des décisions publiques en matière d'environnement, et le cas échéant d'initier une consultation du public quand elle fait défaut.
3. Rendre public le rapport établi en 2020 par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGDD) à la suite de la lettre de mission de 2019 sur le bilan des ordonnances de 2016 relatives à la participation du public.
4. Etablir un bilan des effets en termes de prise en compte de l'environnement, et en termes d'accès effectif à l'information et à la participation pour le public, des réformes successives en matière de participation du public et en matière d'évaluation environnementale.
5. Sur la base de ce bilan, réexaminer selon une approche globale et systémique, dans le cadre d'une démarche ouverte au public et associant l'ensemble des acteurs concernés, la pertinence des différentes modifications intervenues.
6. Mettre en place un système d'information complet permettant d'accéder à l'ensemble des consultations du public en matière d'environnement, quelle qu'en soit la nature, et de suivre les étapes du processus de décision.
7. N'utiliser qu'avec parcimonie la procédure accélérée pour les lois en matière d'environnement exigeant un consensus suffisamment large et qui doit s'inscrire dans la durée.

8. Assurer dans le mode de fonctionnement des assemblées les conditions d'un véritable suivi et d'une discussion régulière.

Presque tous les engagements de la France étant de rang législatif, le Parlement, par exemple l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst), pourrait exercer une mission permanente de surveillance du respect de ces engagements.

Organiser une discussion sur la base des informations contenues dans le "budget vert" (depuis le PLF 2021, doivent être identifiées les "dépenses et recettes ayant un impact environnemental 'significatif', positif ou négatif, dans le but, ensuite, d'en évaluer précisément les effets"), par exemple à l'occasion de l'examen des projets de loi de Finances.

Dans cette perspective, joindre au PLF le tableau de bord suggéré dans la proposition 1.

Confier à la Commission du Développement durable le soin de faire rapport, dans le cadre de l'examen du PLF, sur l'atteinte des objectifs environnementaux.

9. Prévoir une consultation des commissions compétentes sur les projets de décrets d'application des lois ayant un impact sur l'environnement.

10. Revisiter le rôle du CGDD à l'intérieur du ministère de la Transition écologique (MTE) et au plan interministériel de manière à ce qu'il puisse assurer la stratégie à 5-10 ans, et faire intégrer la dimension de la transition écologique dès le stade amont de la préparation des textes législatifs et des principaux textes réglementaires.

11. Pour assurer la transversalité de la prise en compte de la transition écologique et permettre notamment une mobilité vers le CGDD et le MTE, revoir les situations statutaires et indemnitaires qui limitent cette mobilité.

12. Mettre en place et stabiliser un rendez-vous régulier permettant d'aligner les feuilles de route ministérielles dans le cadre de discussions interministérielles approfondies, afin d'assurer la mise en cohérence des actions engagées au service d'objectifs communs. Idéalement la périodicité devrait être annuelle ou, compte tenu de la lourdeur du processus, une fois tous les deux ans.

13. Dans le même esprit, produire un bilan d'ensemble des avancées et de l'évolution des risques environnementaux dans les différents domaines en vue d'une meilleure coordination.

14. Renforcer la coopération et l'intercommunication entre agences et autorités indépendantes pour assurer la transversalité.

15. Créer les conditions d'un véritable dialogue stratégique, dont l'animation pourrait revenir au CGDD, et formuler des orientations transversales et stratégiques adressées à l'ensemble des agences et autorités indépendantes dans le même esprit.

16. Assurer en accompagnement une politique RH adaptée des agences et autorités indépendantes.

17. Mettre en place un dispositif de suivi et d'accompagnement des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans leur ensemble et une méthodologie commune de suivi des objectifs.

18. Veiller à ce que la gouvernance des SRADDET soit organisée de manière à ce que les acteurs locaux disposent d'un accompagnement suffisant.

19. Former les élus et les agents territoriaux à la participation et à l'environnement.

20. Mettre en place une loi de programmation pluriannuelle pour les principaux investissements exigés par la transition écologique.

-
21. Poursuivre les efforts de classement des dépenses en fonction de leur impact environnemental et favoriser l'appropriation et l'utilisation de ces informations dans les discussions budgétaires.
 22. Reprendre ce classement dans les documents budgétaires débattus par le Parlement, dès les projets annuels de performance du budget 2023 qui seront présentés en septembre 2022, et les rapports annuels de performance de 2023.
 23. Mener une réflexion en vue de la mise en place d'une écoconditionnalité pour les dépenses d'intervention (titre 6), première étape vers la suppression de celles qui sont classées défavorables.
 24. Le caractère transversal des sujets écologiques doit en faire un domaine privilégié d'utilisation de "documents de politique transversale" (DPT), qui ont pour fonction de retracer l'ensemble des moyens affectés à une politique publique par-delà la présentation sectorisée qui est le propre des programmes budgétaires institués par la LOLF.
 25. Les indicateurs de performance qui sont au cœur du système budgétaire issu de la LOLF devraient être revisités pour s'assurer qu'ils prennent en compte la dimension écologique que doit désormais comporter la performance.
 26. L'objectif fixé, que dès 2023, ce classement figure dans les budgets des principaux établissements publics est réaliste et devrait être considéré comme impératif.
 27. Comme certaines communes l'ont déjà expérimenté, le classement des budgets des collectivités territoriales selon la même méthodologie pourrait être rendu obligatoire par le Code général des collectivités territoriales pour les collectivités les plus importantes.
 28. Poursuivre les efforts de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle nationale comme à l'échelle des territoires.
 29. Mettre en cohérence les jeux d'indicateurs sur les caractéristiques environnementales des produits et services en tenant compte des évolutions du cadre normatif mondial.
 30. Poursuivre les travaux statistiques pour arriver à chiffrer aussi finement que possible les coûts des sinistres liés aux changements climatiques et leur prise en compte dans les politiques d'atténuation de ces changements.
 31. Repenser et mettre en cohérence l'organisation de l'information disponible, tant pour éclairer les décideurs que pour encourager les changements de pratiques.
 32. Impulser dans la sphère publique un mouvement général d'élaboration de projets de service tournés notamment vers l'écoresponsabilité, mais aussi la contribution de l'action des services à la réalisation des objectifs environnementaux.
 33. Publier une déclaration de performance extra-financière (DPEF) pour les organismes publics (opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale) selon les mêmes seuils que les entreprises. La faire auditer par un tiers indépendant.
 34. Former aux enjeux climatiques et écologiques les dirigeants et l'ensemble des agents publics – quel que soit le secteur dont ils relèvent. Capitaliser à partir des nombreuses initiatives développées par des acteurs publics comme privés en matière de formation des agents publics aux enjeux écologiques.
 35. Renforcer le temps de formation dédié à la transition écologique dans le socle commun de formation des hauts fonctionnaires à l'Institut national du service public (INSP) et organiser pendant ce tronc commun un dialogue des cultures entre les différentes formations.

36. Définir une stratégie globale de formation sur ces enjeux, s'inscrivant dans l'esprit de la loi du 17 août 2015, qui prévoyait un plan de programmation des emplois et des compétences.
37. Dans le cadre de cette stratégie, mettre en place un dispositif de certification ou d'accréditation par l'Etat des formations publiques ou privées, permettant d'assurer une garantie de qualité des contenus proposés.
38. S'assurer que les administrations centrales qui animent la politique en matière d'achat public durable disposent des moyens et capacités nécessaires pour la mettre en œuvre en épaulant les acteurs de terrain.
39. Accélérer les efforts en vue de la consolidation et la diffusion d'indicateurs partagés et stabilisés permettant la prise en compte de l'environnement dans l'achat public.
40. Améliorer l'accessibilité des outils conçus pour accompagner la communauté des acheteurs publics, notamment des petites collectivités, et réaliser une évaluation continue de ces outils.
41. Développer la culture et la pratique de l'évaluation environnementale, en continu, des politiques publiques (planifications, réglementations, programmations).
42. Mettre en place les outils permettant d'intégrer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) retenus par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dans les plans et programmes.
43. Définir un référentiel et des modalités de suivi des engagements pris par les principales entreprises françaises, en rendant les conseils d'administration et les assemblées générales d'actionnaires acteurs de ce suivi des engagements.
44. En ce qui concerne les institutions financières et l'impulsion qu'elles peuvent donner à la finance verte, fusionner les commissions consultatives finances durables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en une commission transversale à l'ensemble des activités financières.
45. Y intégrer de représentants du ministère de la transition écologique ; de l'Ademe ; de l'Autorité de régulation des professionnels de la publicité (Arpp) et du Haut Conseil pour le climat.
46. Imposer une méthodologie commune à l'ensemble des acteurs concernés et la prise en compte de l'ensemble des émissions de GES en amont et aval de la chaîne de valeur de l'entreprise, définir le périmètre à intégrer et accompagner d'objectifs intermédiaires l'engagement de neutralité carbone à 2050.
47. Pour concevoir une politique de la consommation intégrant l'écologie, élargir le secrétariat du Conseil national de la consommation (CNC) et sa tutelle au ministère de l'Ecologie dans les différentes instances.
48. Elaborer un programme de travail à 5 ans en matière de transition écologique pour le CNC d'une part, et le Conseil national de l'alimentation d'autre part, et articuler les deux programmes.
49. Constituer au sein du CNC un groupe écologie - consommation comme il existe de longue date un groupe agro-alimentaire.
50. Pour le contrôle de la publicité, créer un pôle commun entre la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et le CGDD comme il en existe un entre l'AMF et l'ACPR.

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <

☑ **"L'opinion des émotions" par M. Stewart CHAU (co-édition Fondation Jean Jaurès et l'Aube).**
 Sommes-nous entrés dans un nouvel âge, l'âge des émotions, où celles-ci en sont venues à déterminer – voire structurer – la façon dont nous agissons, pensons le monde présent et à venir ou... votons ? Une hypothèse qui conduit à proposer une grille de lecture différente de l'opinion publique, qui rend compte de réelles dynamiques "émotives". C'est ce que fait M. Stewart CHAU, consultant chez Viavoice en stratégie d'opinion, dans cet essai, à partir des deux vagues d'une enquête réalisées à un an d'intervalle, dans un double contexte inédit de crise sanitaire et de campagne présidentielle. Il éclaire ainsi la complexe dichotomie entre émotions et raison qui s'exprime actuellement dans le débat public et, partant, les transformations sociétales en cours.

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Jeudi

- 6h10 **France Culture** : M. Pierre ODIN, politiste, enseignant à l'université des Antilles ("Les enjeux territoriaux" : "Aux Antilles, le tout sauf Macron favorise le RN")
- 6h20 **France Inter** : Mme Marie HOLZMAN, sinologue et présidente de l'association Solidarité Chine ("Le 5/7" - Mathilde MUNOS)
- 6h42 **Europe 1** : M. François BERGERAULT, co-fondateur de l'Atelier des chefs, vice-président de CroissancePlus ("L'interview éco")
- 6h45 **France Culture** : Mme Laurence NARDON, responsable du programme Amérique du Nord de l'Ifri ("Les enjeux internationaux" : "Ukraine : l'interventionnisme états-unien déjà de retour ?")
- 7h13 **France Culture** : M. Florent PARMENTIER, politologue, secrétaire général du CEVIPOF/Sciences Po, chercheur associé au Centre de géopolitique de HEC ("Les matins de France Culture" : "Pourquoi la Russie suspend-elle ses livraisons de gaz à la Pologne et la Bulgarie ?")
- 7h30 **Public Sénat** : Mme Mélanie VOGEL, sénatrice (Ecologiste) représentant les Français établis hors de France ("Bonjour Chez Vous !")
- 7h38 **France Culture** : MM. Renaud PIARROUX, chef de service à la Pitié Salpêtrière, chercheur à l'Institut Pierre Louis d'épidémiologie et de santé publique, Patrick ZYLBERMAN, professeur émérite d'histoire de la santé à l'École des hautes études en santé publique ("Les matins de France Culture" : "Epidémies : une histoire")
- 7h40 **RTL** : MM. Denis FAVIER, ancien directeur général de la gendarmerie nationale, Jean-Louis FIAMENGI, ancien directeur du RAID ("L'invité de RTL")
- 7h45 **BFM Business** : M. Bernard CHARLES, vice-président du conseil d'administration et directeur général de Dassault Systèmes ("Good morning business")
- 7h45 **Radio J** : Mme Aurore BERGE, députée des Yvelines, présidente déléguée du groupe REM à l'Assemblée nationale
- 7h50 **France Inter** : M. François RUFFIN, député (LFI) de la Somme, candidat à sa réélection aux législatives ("L'invité de Léa SALAME")

- 8h00 **Public Sénat** : M. Fabien ROUSSEL, député du Nord, secrétaire national du PCF ("Bonjour Chez Vous !")
- 8h13 **Europe 1** : M. Stéphane LE FOLL, maire (PS) du Mans, ancien ministre ("L'entretien")
- 8h15 **BFM Business** : M. Augustin de ROMANET, président-directeur général d'Aéroports de Paris ("Good morning business")
- 8h15 **Radio Classique – Paris Première** : M. Anne-Charlène BEZZINA, constitutionnaliste, maître de conférences à l'université de Rouen et à Sciences Po Paris ("L'invité politique")
- 8h15 **CNews** : M. Jordan BARDELLA, président du Rassemblement national, député européen ("L'interview de Laurence FERRARI")
- 8h15 **Sud Radio** : Mme Mathilde PANOT, députée du Val de Marne, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale
- 8h19 **RFI** : Mme Clémence GUETTE, co-responsable du programme de l'Union populaire, secrétaire générale du groupe LFI à l'Assemblée nationale ("L'invité du matin")
- 8h20 **France Inter** : MM. Dominique REYNIE, directeur général de la Fondation pour l'innovation politique, David DJAIZ, essayiste et enseignant à Sciences Po, Mme Chloé MORIN, politologue, associée à la Fondation Jean Jaurès ("Le grand entretien" - Nicolas DEMORAND et Léa SALAME)
- 8h30 **Franceinfo** : M. François HOLLANDE, ancien président de la République ("8.30 franceinfo" - Salhia BRAKHLIA et Marc FAUVELLE)
- 8h35 **RMC - BFMTV** : M. Alain BAUER, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, responsable du Pôle sécurité défense renseignement ("L'interview")
- 12h30 **France Culture** : M. Denis MUKWEGE, chirurgien et gynécologue, fondateur et directeur de l'hôpital de Panzi à Bukavu ("Le Journal" : Ouverture d'une antenne de la Chaire "Humanité et Santé" au sein de l'hôpital de Panzi à Bukavu)
- 13h00 **Europe 1** : M. Thomas REYNAUD, directeur général d'Iliad ("La France bouge")
- 18h15 **France Inter** : Mme Dorothee SCHMID, chercheuse, responsable du programme Turquie contemporaine et Moyen-Orient de l'IFRI ("Un jour dans le monde" - Fabienne SINTES : "Ukraine, Kavala ... A quoi joue la Turquie ?")
- 18h20 **France Culture** : MM. François GEMENNE, spécialiste de la gouvernance du climat et des dynamiques migratoires, chercheur associé FNRS à l'Université de Liège, directeur de l'Observatoire Hugo, Cedric RINGENBACH, ingénieur, ancien directeur du Shift project, président et fondateur de La fresque du climat, Mme Audrey GARRIC, journaliste au service Planète du Monde ("Le Temps du débat" : "Faut-il former les politiques aux enjeux climatiques ?")
- 19h20 **France Inter** : Mme Raphaëlle BACQUE, grand reporter au quotidien Le Monde, Pascal PERRINEAU, professeur des Universités à Sciences Po ("Le téléphone sonne" - Fabienne SINTES : "A la recherche du Premier ministre")
- 20h55 **Planète+** : "Hitler, à la conquête de l'Est. Episode 1 : Une guerre d'anéantissement"
- 23h00 **France 3 Paris Ile-de-France** : "Les bus de la honte" (Documentaire "La France en vrai")
- 23h00 **France 2** : "PPDA, la chute d'un intouchable" ("Complément d'enquête")

LA VIE PRIVEE

Décès

- Le journaliste François BONNEMAIN, ancien président-directeur général de TV5 Monde et de Canal France International (CFI), ancien consultant chez Image 7, ancien directeur des ressources humaines du Groupe France Télévisions, ancien directeur général délégué de la "Société nationale de radio-télévision française d'Outre-mer" (RFO), ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ancien collaborateur de Jacques CHIRAC et de M. Jean-Pierre RAFFARIN à l'hôtel Matignon, à l'âge de 79 ans.
- L'ancien ministre Bernard PONS, ancien député du Lot, de l'Essonne et de Paris, ancien président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, ancien secrétaire général du RPR, ancien député européen, à l'âge de 95 ans. M. Bernard PONS était notamment le père de Mmes Isabelle SECRETAN, ancienne cheffe du bureau des musées à la sous-direction des richesses artistiques à la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, ancienne collaboratrice de M. Jacques TOUBON au ministère de la Culture et de la Francophonie, et de Frédérique PONS, avocate au barreau de Paris, associée chez Pons & Carrere. M. Bernard PONS était également le beau-père de M. Jean-Claude WEILL, immunologiste, membre de l'Institut (Académie des sciences), co-directeur scientifique de l'épique "développement du système immunitaire" de l'Institut Necker-Enfants Malades.
- M. Louis VAILLANT, ancien élève de l'ENA (promotion "Albert Camus"), inspecteur général de l'agriculture honoraire, ancien président du Groupe permanent d'étude des marchés pour la fourniture de denrées alimentaires, ancien directeur des affaires sociales au ministère de l'Agriculture, à l'âge de 95 ans.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

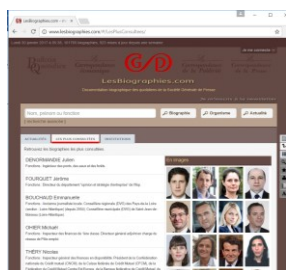
- Le chef de l'Etat, M. Emmanuel MACRON, présidera ce matin le Conseil des ministres.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. Jean CASTEX, participera ce matin au Conseil des ministres.

www.LesBiographies.com

La Documentation permanente d'information biographique et monographique



La Société Générale de Presse qui édite notamment quatre quotidiens d'information, le "Bulletin Quotidien", la "Correspondance économique", la "Correspondance de la Presse" et la "Correspondance de la Publicité", met à votre disposition sa documentation biographique tendue à jour quotidiennement :

- plus de **100 000 biographies**
- des informations de **presse** illustrant les parcours professionnels
- des **organigrammes**
- les organigrammes **archivés**, notamment des Cabinets ministériels
- de multiples possibilités de **recherche**
- une accessibilité adaptée sur **mobile**

LA VIE DANS LA CITE**Aujourd'hui**Elysée

12h Conseil des ministres.

Strasbourg

Session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les 29 et 30 avrilStrasbourg

Dernière session plénière de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Du 30 avril au 9 maiParis (Porte de Versailles)

Foire de Paris.

Du 2 au 5 maiStrasbourg

Session plénière du Parlement européen.

Le 9 maiStrasbourg

Clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Le 13 mai

Expiration du mandat de M. Emmanuel MACRON ; date limite pour la passation de pouvoirs.

Le 14 mai

18^{ème} édition de la Nuit européenne des musées.

Le 20 mai

Date limite de dépôt en préfecture des candidatures aux élections législatives.

Du 29 mai au 3 juinRouen

Congrès de FO.

Le 30 mai

Début de la campagne officielle pour les élections législatives.

Le 12 juin

Elections législatives (1^{er} tour).

Du 13 au 17 juinLyon

Congrès de la CFDT.

Le 19 juin

Elections législatives (2^{ème} tour).

Le 24 juin

18h

Date limite de dépôt des comptes de campagne auprès de la CNCCFP par les candidats à l'élection présidentielle.

Les 28 et 29 juinParis (Porte de Versailles)

26^{ème} Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF).



LA VIE DANS LE MONDE

Le 1^{er} mai

Journée internationale du travail.

Du 1^{er} au 8 mai

Chine Sommet de la COP15 biodiversité, organisée par la Convention de l'ONU sur la diversité biologique.

Le 2 mai

Budapest Session d'ouverture du nouveau Parlement.

Le 3 mai

Journée mondiale de la liberté de la presse.

Bruxelles Conférence en ligne des ministres de l'Eurogroupe.

Les 3 et 4 mai

Washington Réunion du Comité de politique monétaire de la Fed.

Le 5 mai

Royaume-Uni Elections locales.

Le 8 mai

Hong Kong Election du chef de l'exécutif.

Allemagne Election régionale dans le Land de Schleswig-Holstein.

Le 9 mai

Journée de l'Europe.

Philippines Elections présidentielles.

Le 10 mai

N'Djamena Début prévu du "dialogue national inclusif" pour des élections "libres".

Londres Discours du Trône.

Du 10 au 12 mai

Marrakech Assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Le 11 mai

Marrakech Réunion ministérielle de la coalition anti-EI en présence du secrétaire d'Etat Antony BLINKEN.

Le 12 mai

Washington Sommet mondial sur la Covid-19, en ligne, coprésidé par les Etats-Unis, l'Allemagne, le Sénégal et le Belize.

Du 12 au 14 mai

Allemagne Réunion des ministres des Affaires étrangères du G7.